

Rapport d'activité 2023

ASLD

Association d'Accueil,
de Soutien et de Lutte
contre les Détreesses



Accueillir - Abriter - Accompagner

SOMMAIRE

Rapport Moral	3
1. Histoire, valeurs et gouvernance de l'Association.....	4
2. L'Organisation de l'ASLD	7
3. Faits marquants de l'année 2023 et perspectives	10
4. L'Emploi	16
5. La Veille sociale.....	21
6. Le Logement accompagné.....	24
7. L'Hébergement généraliste.....	28
8. Les dispositifs médico sociaux	35
9. Les dispositifs Jeunes majeurs et Mères isolées	38
10. L'Hébergement des demandeurs d'asile et BPI	42
Glossaire	50

Directrice de publication : Christiane Pernin

Coordination : Sandrine Fontaine

Rédaction : L'équipe Cadres

Crédits photos : unsplash.com - ASLD41

Conception et impression :  Communication - Blois

Rapport Moral

Une association est créée autour d'un objet et d'un enjeu. Il s'agit de répondre à un besoin identifié sur le terrain, contribuer à un débat public, porter une cause, pallier aux dysfonctionnements, développer ou valoriser une compétence.

Cette formulation est courante et nous la reprenons à notre compte.

Celle-ci semble faire écho dans nos esprits au dispositif d'appel à projets largement usité dans nos structures. La notion de projet est ici entendue comme « opérationnelle » mais évoque beaucoup moins l'idée d'un projet associatif d'ensemble.

Ce dernier justifie pourtant l'existence même de l'association. Il donne des objectifs à ses membres et parfois un contenu opérationnel à ce qui pourrait n'être qu'une noble intention abstraite.

Il est un argument susceptible de rassurer voire d'attirer les pouvoirs publics souvent essentiels au travail associatif quotidien, qu'ils soient financeurs, interlocuteurs privilégiés ou partenaires.

Dans notre secteur c'est l'Etat qui incarne cette figure de la puissance publique aussi incontournable que contraignante.

Toutefois, et je voulais insister sur ce point, le projet associatif sert avant tout d'appui pour se projeter dans l'avenir et agir.

S'interroger sur l'impact des relations de l'association ASLD avec les pouvoirs publics sur l'évolution de son projet associatif fait ressortir des éléments que nous pouvons au fil du temps avoir laissés de côté.

L'importance des dynamiques internes et relationnelles avec les acteurs du quotidien est une réflexion à continuer de mener.

En effet, il s'agit pour notre association, comme il l'est pour d'autres acteurs, de vérifier que ce projet soude ceux qui le font vivre : dirigeants, administrateurs, salariés, donateurs, bénéficiaires.

Si je puis utiliser une image je dirai que la sagesse serait de remonter à contre-courant les flots du fleuve, de naviguer sur de tumultueuses rivières, pour aller jusqu'à la source claire. Celle de la genèse du projet qui nous anime.

Je remercie tous les salariés de l'ASLD pour leur implication et leur travail quotidien, je salue leur dynamisme, leur esprit d'équipe combien nécessaire dans ces métiers.

Mes remerciements sincères vont également vers Sandrine Fontaine notre directrice générale ainsi qu'à nos deux directrices générales adjointes nouvellement nommées.

Je n'oublie pas les administrateurs attentifs à la bonne conduite de l'ASLD.

Que le projet associatif de l'ASLD puisse continuer à exister dans le respect de la dignité humaine.

Christiane Pernin
Présidente

L'ASLD

Histoire, Valeurs et Gouvernance de l'Association

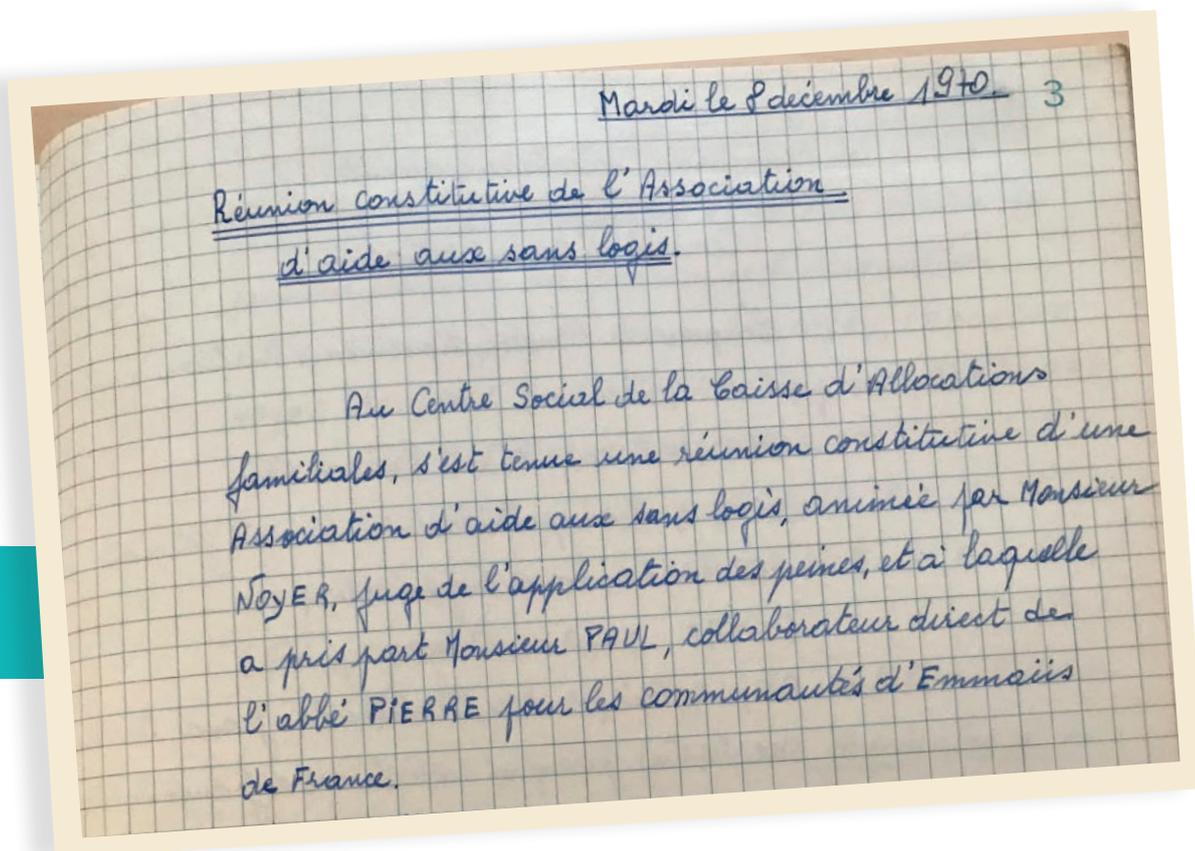
Histoire de l'Association

L'Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) a été créée en 2007. Elle est le fruit de la fusion de 2 associations historiques de Blois :

L'Association d'Aide aux Sans Logis (ASL)

Fondée en 1970, l'ASL, avait pour objet de répondre aux besoins de première nécessité des hommes seuls. L'agrément CHRS de 1975 précisait la typologie du public devant être accueilli : « personnes libérées de prison, sortant de cure, vagabonds aptes à un reclassement, personnes contrôlées judiciairement, probationnaires ».

L'ASL, avant la fusion en 2007, avait développé, en plus du CHRS, d'autres activités et notamment l'Abri de nuit pour hommes seuls, le SAUO, la pension de famille de Montigny et un Service d'Accueil pour Demandeurs d'asile et réfugiés.





L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD)

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD) a été fondée en 1984. Son objet était de mettre en œuvre un dispositif d'hébergement CHRS novateur pour l'époque car non basé sur « l'internat classique » et destiné exclusivement aux femmes en détresse et principalement victimes de violences. La finalité de l'accompagnement, basé sur la relation d'aide, était de conduire la femme à une véritable autonomie. En 1999, l'AFD a créé le chantier d'insertion les Jardins de Cocagne et a transféré l'activité à l'association Bio solidaire en 2004.

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne.



Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. - L'Association pour l'accueil des femmes en difficultés, gestionnaire du Centre d'Accueil et de Réadaptation Sociale pour femmes en difficultés à BLOIS, s'engage à recevoir dans cet établissement, dans la limite des places disponibles, des femmes isolées, accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants, se trouvant dans les situations de difficultés décrites à l'article 46 du décret du 2 septembre 1954 modifié.

L'activité de l'établissement qui vise à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes hébergées s'exerce dans le respect de la réglementation susvisée.

Les valeurs et le projet associatif

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne.

Extrait du projet associatif

« Le projet associatif se place sous le signe de la liberté et de la volonté de se regrouper pour prendre collectivement la défense des personnes en situation de détresse.

L'objectif de l'Association ASLD est l'insertion sociale et professionnelle de la personne.

L'Association ASLD tire sa légitimité du lien social qu'elle entretient avec les personnes qui s'adressent à l'Association et s'engage à porter leur parole sur la place publique.

La connaissance des histoires de vie, des réalités, des détreesses doit se concrétiser par une interrogation sur le fonctionnement de la société. L'Association ASLD se doit d'analyser le contexte socio-économique et de le traduire en propositions politiques afin de prévenir toute forme d'exclusion. »

► L'Association se donne comme ambition d'être :

Citoyenne :

- Pour lutter contre les discriminations,
- Pour affirmer que les violences faites aux femmes, les situations de précarité sont l'affaire de tous,
- Pour travailler ensemble,
- Pour communiquer et financer ses actions en toute transparence.

Et Actrice :

- Pour défendre les droits des personnes,
- Pour combattre toute forme de violences
- Pour faire évoluer les mentalités,
- Pour répondre à des besoins nouveaux

► Les principes d'actions qui fondent les valeurs de l'Association sont les suivants :

- L'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens et citoyennes constitue l'élément fondateur de l'Association ASLD. Cela signifie que la personne est première, qu'elle existe

par elle-même et qu'elle compte pour une. La détresse, la souffrance, la situation de précarité, la déficience ne peuvent en aucun cas être l'identité de la personne.

- L'égalité des devoirs nous oblige à promouvoir la citoyenneté et à bannir tout jugement de valeur.
- L'accession à la vie de la cité permet à chacun d'être reconnu et de faire émerger ses potentialités et compétences.
- Pour les membres de l'Association ASLD, la gestion désintéressée et le caractère non lucratif de l'Association sont fondamentaux : toute l'action entreprise réside en la fidélité à une cause commune. Aucun intérêt particulier ne peut interférer.
- C'est le principe de « LA LAÏCITE » qui prévaut : les appartenances sociales, religieuses, politiques ou les positions éthiques ne doivent en aucun cas influencer les choix.

La gouvernance et la vie associative

Au 01/06/2024, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :



// Personnes physiques

PERNIN Christiane
Présidente

CHEVALLIER Luc
Vice-Président

CHOULI Belgacem
Secrétaire

HEMON Claude
Trésorier

LE STRAT Pascal
Secrétaire adjoint

DUMOULIN Marc
GUISARD Thierry
MORCHOINE Jean-Claude

En 2023, la vie associative a été riche : le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et le Bureau 9 fois.

Les travaux 2022 ont notamment porté sur :

- Les problématiques de L'Hébergement d'urgence : manifestations, difficultés de recrutement et de fonctionnement
- L'arrêt de la mission Référent Violences
- Les projets immobiliers
- Les questions RH (recrutement, NAO...)
- La structuration de l'Association
- Le renforcement de la gouvernance
- Les projets d'établissement et les évaluations programmées en 2024 et 2025

Par ailleurs, plusieurs administrateurs, désignés par le Conseil d'Administration, se sont réunis à plusieurs reprises pour établir un état des lieux du fonctionnement de la gouvernance et définir un projet de nouvelle gouvernance.

Ce projet a été adopté lors du Conseil d'Administration du 25/01/2024.



// Personnes morales

Emmaüs Blois

représentée par Michel BRETON

SOLIHA Loir et Cher

représentée par Jean-Luc MALHERBE

UDAF de Loir et Cher

représentée par Jean-Marie CHEVE

02

L'organisation de l'ASLD

Une nouvelle organisation

Le Conseil d'Administration a décidé d'engager un projet de nouvelle organisation afin de répondre aux évolutions de l'Association et aux enjeux actuels du secteur social.

L'analyse stratégique a mis en évidence l'importance d'améliorer la structuration actuelle pour répondre aux constats suivants :

- ▶ Un développement important ces dernières années créant un déséquilibre de services entre les Pôles et un problème de lisibilité dans la cohérence du regroupement des activités,
- ▶ Des délégations sur l'organisation globale qui ne repose que sur la Directrice Générale, rendant le système fragile,
- ▶ Des défis importants de transformation (numérique, immobilier, démarche qualité/qualité de vie au travail ...) qui peinent à avancer, faute de temps disponible à y consacrer,
- ▶ Des fonctionnements par Pôle (en silo) qui viennent interférer sur l'intérêt collectif de l'ASLD, notamment sur la mobilisation des compétences et l'application de règles équitables.

Les forces de l'ASLD sont nombreuses et la nouvelle organisation va s'appuyer sur ces atouts pour relever les défis majeurs et structurants qui nous attendent. Citons notamment les forces suivantes :

- ▶ L'ASLD dispose d'une notoriété importante. Elle est reconnue par les partenaires et les pouvoirs publics pour
- ▶ Son expertise et son offre de service diversifiée et complète, sa gestion saine et transparente ;
- ▶ Les salariés de l'ASLD sont investis et reconnus pour leurs compétences. L'organisation dispose d'un projet managérial cohérent ;
- ▶ L'ASLD est réactive, force de propositions, innovante. Elle sait se mobiliser en urgence, prendre des risques et inventer des solutions sur mesure avec l'appui des partenaires si besoin ;
- ▶ Elle dispose d'un maillage partenarial et d'un réseau diversifié, solide et ancré sur le territoire.

Les grands objectifs de cette nouvelle organisation sont donc les suivants :

- ▶ Stabiliser l'organisation sur le long terme en définissant une chaîne managériale cohérente
- ▶ Améliorer l'efficacité de l'organisation pour :
 - ▶ Une meilleure qualité de service rendu aux usagers
 - ▶ Répondre aux attendus des politiques publiques
 - ▶ Maintenir l'engagement des salariés
 - ▶ Faciliter la transversalité et mutualiser les compétences à l'échelle associative

Concrètement, cela s'est donc traduit par un nouveau modèle d'organisation dont la mise en œuvre a débuté en novembre 2023. Les principes généraux sont les suivants :

- ▶ Suppression des Pôles et regroupement des services par secteur d'activité
- ▶ Création de 2 postes de DGA confiés aux 2 directrices de Pôle toujours en poste
- ▶ Transformation des postes de Directeur de Pôle (vacants sur plusieurs mois en 2023) en postes de Directeur d'activité et ouverture d'un poste dédié à la Veille sociale (SIAO 115 et Accueil de jour) pour répondre aux objectifs de la circulaire de 2022.

Les 2 premiers postes ont été pourvus en janvier 2024 et le troisième en mai 2024.

- ▶ Redéfinition de certains périmètres d'activité des chefs de service et création d'un premier poste de coordination

Au 01/06/2024, l'organigramme de l'ASLD est le suivant



Présentation des effectifs



Au 31 décembre 2023

L'association compte 160 salariés (représentant 145 ETP).

Au 31/12	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
2023	160	145
2022	166	147
2021	130	122
2020	125	115
2019	111	96
2018	76	67

On note une stabilité de l'effectif entre 2022 et 2023. L'écart s'explique principalement par l'arrêt de la mission Ukraine et des postes vacants fin 2023.

La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :	Hommes		Femmes		TOTAL	%
	Nb	%	Nb	%		
Direction / Chefs de service	4	26 %	11	74 %	15	9,5 %
Éducatif	18	23 %	61	77 %	79	49,5 %
Administratif / comptabilité	3	21 %	11	79 %	14	9 %
Médical	0	0	3	100 %	3	2 %
Services Généraux (maintenance, surveillance de nuit)	7	100 %	0	0	7	4 %
Agents Polyvalents en insertion	17	40 %	25	60 %	42	26 %
TOTAL (nombre de salariés)	49	30 %	111	70 %	160	100 %

Les effectifs de l'ASLD sont majoritairement féminins, ce qui correspond aux observations du secteur social et médico-social.

L'index égalité professionnelle de l'ASLD est de 93/100, stable par rapport à 2021 et 2022. Nous pouvons toutefois souligner que si nous avions l'égalité (50/50) au sein des 10 plus hautes rémunérations, notre index serait de 98/100. Or, nous jugeons la situation globalement satisfaisante car la répartition Femmes/Hommes au sein de l'équipe d'encadrement est à l'image de la répartition de l'effectif global.

La répartition par âge des salariés de l'ASLD est relativement homogène et stable par rapport aux années précédentes.

	Nombre de salariés	%
Moins de 26 ans	19	12 %
26 à 35 ans	48	29 %
36 à 45 ans	42	26,5 %
46 à 55 ans	41	25,5 %
56 à 60 ans	9	5,5 %
Plus de 65 ans	1	0,5 %
Total	160	100 %

03

Les faits marquants de l'année et les perspectives

Synthèse de l'activité 2023

Une augmentation très significative de l'Activité : + 85% entre 2022 et 2023

Personnes ayant bénéficié des services de l'ASLD

3 112 en 2023

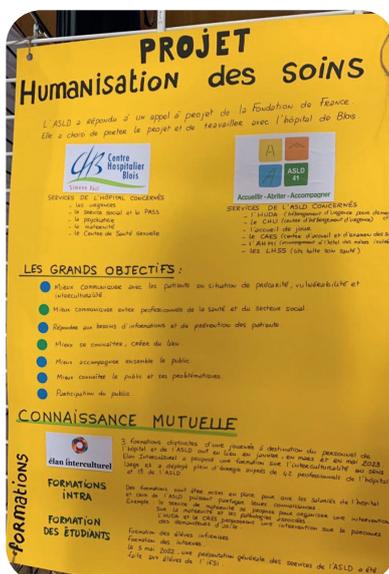
2661 en 2022

1625 en 2021

Parmi ces 3 112 personnes :

- ▶ 1535 personnes hébergées et accompagnées dans l'année (hors Hôtel) contre 1454 en 2022 et 799 en 2021
- ▶ 346 personnes logées et accompagnées contre 258 en 2022 et 235 en 2021)
- ▶ 1231 personnes accueillies et/ou accompagnés sans mise à disposition d'un hébergement ou d'un logement contre 949 en 2022 et 591 personnes en 2021

Les faits marquants de la vie associative en 2023



► L'Assemblée Générale

► 6 juin 2023

Nous avons fait le choix d'un format original cette année avec la mise en place d'un Forum avant notre AG statutaire. L'occasion pour les salariés et les personnes concernées de présenter aux partenaires, aux autres salariés et aux administrateurs leur quotidien et de montrer la richesse de nos actions ainsi que la belle énergie déployée au service des personnes en situation de détresse.



► Le Défi inter-entreprises

► 22 septembre 2023

16 salariés de l'ASLD ont porté fièrement les valeurs de l'ASLD : engagement, solidarité, ténacité et enthousiasme ! Grâce à leur investissement, ils permettent à des personnes sans domicile d'être mises à l'abri et accompagnées dans de bonnes conditions, ils accompagnent les demandeurs d'asile pour leur permettre d'établir leur récit de vie, ils viennent en aide aux femmes victimes de violences, ils soutiennent des personnes éloignées de l'emploi, des réfugiés dans leur parcours d'intégration. Ils sont le visage de la solidarité nationale en faveur des personnes fragilisées par leur parcours de vie. Malgré un contexte d'intervention de plus en plus difficile, ils restent engagés, enthousiastes et ne baissent pas les bras. Bravo à tous les sportifs qui ont tout donné lors de ce défi !



► La journée associative

► 28 septembre 2023

La journée associative 2023 a eu lieu à la ferme de Brisebarre de Blois en présence de nombreux salariés et administrateurs. L'occasion d'apprendre à se connaître à travers des rencontres café, un déjeuner partagé et des jeux organisés par un groupe de salariés volontaires. Cette journée était très réussie, dans la bonne humeur. Ces moments partagés redonnent de l'énergie pour entretenir la combativité nécessaire face aux défis actuels du secteur social et pour développer de nouveaux projets innovants.

► La braderie du social

► 12 octobre 2023

L'Association s'est associée à la Braderie du Social, initiative portée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité. En ces temps de crise, alors que le nombre de personnes ayant recours aux associations s'accroît sans cesse, les moyens alloués aux acteurs des solidarités baissent avec l'impact de l'inflation. Malgré nos alertes, les associations ne sont pas entendues et tout encore moins considérées. Ensemble, nous avons donc souhaiter dire halte à la braderie du social !

Nous avons ouvert l'Accueil de jour et invités élus et partenaires pour un temps d'échange et de mobilisation.



Le plan d'action stratégique 2024-2026

Sur la base d'une analyse stratégique de l'organisation, le Conseil d'Administration a validé le plan d'action stratégique pour les années 2024 à 2026.

Il constitue une feuille de route pour les années à venir autour de 2 axes principaux :

- ▶ Structurer pour changer d'échelle
- ▶ Améliorer la qualité et accompagner les mutations du secteur social

▶ Repenser l'organisation pour la rendre plus efficiente

L'ASLD s'est développée de façon importante ces dernières années.

Cela a généré un déséquilibre de services entre les Pôles et un problème de lisibilité dans la cohérence du regroupement des activités. L'organisation par Pôle a également eu des effets sur la cohésion d'ensemble, la transversalité, les processus comptables.

Parallèlement, les administrateurs ont le sentiment de méconnaître le fonctionnement des services et des activités et le Conseil d'Administration a réaffirmé que si le rôle des administrateurs n'est pas de gérer l'activité des divers services au quotidien, ils doivent avoir un regard attentif sur toutes les activités et participer en termes de réflexion, aux adaptations et développements de celles-ci.

Action 1 Redéfinir les périmètres des secteurs d'activité

En repensant l'organisation globale (regroupement par secteurs d'activité/ renforcement de la Direction Générale/ répartition différentes des charges pour les cadres...),

Les objectifs visés sont : la suppression de l'effet silo des Pôles, la supervision de l'ensemble de l'Activité depuis la Direction Générale, une meilleure lisibilité, un équilibre dans les charges de travail.

Action 2 Repenser la ligne managériale

Pour clarifier les responsabilités des cadres, en assurer le suivi et optimiser les temps de rencontre des cadres, un travail collectif a été mené pour établir le schéma des responsabilités, un plan managérial et un plan de formation et d'accompagnement des cadres ont été arrêtés pour une mise en cohérence avec les responsabilités confiées.

Action 4 Renforcer la gouvernance et ses liens avec les parties prenantes de l'Association

Afin de renforcer la connaissance et faciliter la compréhension des bénévoles de l'activité de l'association et d'assurer la pérennité de la gouvernance, un groupe de travail s'est réuni et a établi un plan d'action stratégique. Les actions qui sont à mettre en œuvre : actualiser le projet associatif

et les statuts, valoriser le statut d'administrateur et recruter de nouveaux administrateurs, mettre en place un processus d'intégration des bénévoles, redéfinir les rôles et compositions des instances (Bureau, CA), créer des commissions thématiques (définition du contenu, modalités de participation) ...

AXE 1 STRUCTURER POUR CHANGER D'ÉCHELLE



Action 3 Faire évoluer l'organisation administrative et comptable

Afin de s'adapter à la nouvelle organisation, d'améliorer l'efficacité des fonctions supports et de sécuriser les opérations comptables et les process, l'organisation administrative et comptable doit évoluer. Pour cela, l'ASLD a choisi de se faire accompagner dans le cadre d'un Audit des fonctions administratives et comptables.



► Renforcer la politique RH

Le secteur social est particulièrement touché par les difficultés de recrutement et les écoles de travail social peinent à recruter des étudiants. Par ailleurs, le Loir et Cher peut par certains aspects être moins attractif que Tours ou Orléans. Parallèlement, compte tenu de la taille de l'Association, il est indispensable de se doter d'outils de suivi permettant les prises de décision nécessaires en matière de sécurité, de QVCT et d'adaptation des compétences pour répondre aux nouveaux enjeux.

Action 2 Améliorer la QVCT

Afin de repérer et limiter les zones de risques en matière de santé et de sécurité au travail et d'impulser un plan d'action sur la QVCT, il sera réalisé un état des lieux et de préconisation sur les aspects réglementaires de la SSCT (outil numérique de gestion du DUERP et de son plan d'action, ainsi qu'une formation action à destination des cadres sur la QVCT au cours duquel nous bénéficierons d'un accompagnement dédié.



Action 1 Elaborer une stratégie globale d'attractivité et de fidélisation

Cette stratégie visant la fidélisation et l'attractivité passera par des actions permettant de définir et promouvoir la marque employeur de l'ASLD, de favoriser les contrats d'apprentissage et l'accueil des stagiaires, de s'inscrire dans les réseaux locaux (Agence d'attractivité notamment) d'améliorer la QVCT et de favoriser le développement des compétences (Cf actions suivantes).

Action 3 Favoriser le développement des compétences

Afin de faire du développement des compétences un outil au service du projet associatif et de fidélisation des salariés, un accompagnement PCRH sera mis en place (élaboration d'une stratégie pluri annuelle, définition annuelle des enjeux, encouragement du transfert de compétences...)



► Définir et mettre en œuvre une politique achat et de gestion mutualisée

Au vu de la taille de l'Association, il est essentiel de définir une politique achat global portant sur l'ensemble des Fournisseurs de l'ASLD et en particulier sur la flotte automobile et l'équipement des appartements.

Action 2 Mettre en place une gestion mutualisée de la flotte de véhicules et encourager les mobilités douces

Afin d'optimiser la gestion de la flotte automobile, de favoriser les mobilités douces et de garantir la sécurité des déplacements, plusieurs actions sont envisagées : favoriser le partage des véhicules entre services par la mise en place d'un planning mutualisé, définition d'une politique de reclassement des véhicules selon les utilisations des services, définition d'une politique achat (y/c de véhicules électriques), groupe de travail sur les mobilités douces...

Action 1 Réviser l'ensemble des contrats fournisseurs de l'ASLD

Afin d'améliorer le rapport qualité/prix et de réaliser des économies d'échelle, un état des lieux des contrats et des échéances sera effectué pour la définition d'un plan d'action et de méthode et d'un calendrier de lancement d'appels à candidature.

Action 3 Mettre en œuvre une politique achat centralisée pour l'équipement des appartements

Afin d'optimiser la gestion, d'améliorer le rapport qualité/prix des prestations hôtelières, d'effectuer des économies d'échelle et de libérer de l'espace de stockage dans les services, un magasin unique à l'échelle associative sera mis en place avec un catalogue d'équipement d'appartement.

► **Impulser une dynamique autour de la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge**

Cinq établissements de l'ASLD sont soumis à une obligation d'évaluation par un cabinet agréé et une petite dizaine de services ne sont pas soumis à autorisation et n'ont donc pas nécessairement de projet de service. On constate par ailleurs des pratiques hétérogènes qui induisent une mise en œuvre différente des droits des usagers sur les différents établissements et un besoin de redéfinir ce qui nous rassemble en matière d'accompagnement social.

Action 2

Mise en œuvre allégée des outils de la loi 2002-2 (projet de service, projet personnalisé, charte FALC, livret d'accueil) dans les services de l'association non soumis à évaluation

En définissant les attendus et en harmonisant à l'échelle associative le processus d'écriture des projets de service et contrats d'accompagnement, l'objectif est d'améliorer la qualité des prises en charge et de favoriser le sens au travail.



Action 5

Elaborer une charte de l'accompagnement ASLD

Pour élaborer cette charte de l'accompagnement, un groupe de travail sera mis en place pour définir une méthode de travail en s'appuyant sur l'expérience de la charte managériale et en associant toutes les parties prenantes. Les objectifs de cette action sont de s'interroger sur nos pratiques, les harmoniser en lien avec le projet associatif, de développer/renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de mettre en évidence des pratiques et valeurs communes.

**AXE 2
AMELIORER LA QUALITE
ET ACCOMPAGNER LES
MUTATIONS DU SECTEUR
SOCIAL**

Action 1

Préparer, mettre en œuvre les évaluations externes et définir un plan d'action et d'accompagnement pour répondre aux recommandations

Afin d'harmoniser à l'échelle associative le processus d'évaluation et d'associer toutes les parties prenantes (salariés, CA, personnes concernées), un cahier des charges unique a été pensé et les salariés ont été accompagnés dans la préparation des évaluations. Sur la base des recommandations, nous mettrons en place un plan d'action par service et des actions à l'échelle associative et un suivi sera assuré à différents échelons (Service/Direction Générale/CA).

Action 3

Harmoniser les règlements de fonctionnement des dispositifs d'Hébergement

Cette action passera par le recensement des bonnes pratiques et la mise en place à l'échelle associative d'un processus d'écriture et de validation des règlements intérieurs. L'objectif est de les rendre plus accessibles, de favoriser l'approche RdRD (Réduction des risques et des dommages), l'accueil des animaux, la liberté d'aller et venir...

Action 4

Organiser la participation des personnes concernées

Pour organiser la participation des personnes concernées au sein de l'Association, le préalable doit être un état des lieux des pratiques et une sensibilisation du CA sur la participation des personnes concernées afin qu'un plan d'action associatif soit élaboré, suivi et évalué.



► Accompagner les transformations du secteur social et garantir le positionnement de l'ASLD comme acteur incontournable

De nombreux projets ont été développés ces dernières années en coopération avec des acteurs partageant des valeurs communes mais ayant une culture professionnelle différente. Cela constitue indéniablement une richesse et un atout pour l'Association qu'il convient de cultiver et développer.

Dans une logique de rendu compte et d'efficacité des politiques publiques, nous devons améliorer la fiabilité et la sécurité de nos données, notre capacité à répondre aux appels à projet et appels d'offre et accompagner la transformation du SIAO.

Action 1

Définir une stratégie permettant de poursuivre la dynamique de décloisonnement et les coopérations

Afin de poursuivre cette dynamique, un état des lieux des acteurs avec lesquels l'ASLD aurait intérêt à coopérer sera arrêté afin de programmer des rencontres et d'envisager avec eux les modalités de coopération. En parallèle, nous saisissons l'opportunité d'appels à projet ou nous rechercherons les moyens ad hoc permettant de développer des projets ou actions en coopération.

Action 2

Professionaliser nos réponses aux appels d'offre et appels à projet

Afin de faciliter la réponse aux appels à projet ou aux appels d'offre, il s'agira de définir une méthode interne de réponse aux AAP et Appel d'offre et de penser des outils simples et adaptables. Une formation sur les Marchés publics pourra être envisagée.

Action 3

Déployer le Dossier Usager Informatisé (DUI)

Nous avons été retenus par l'ARS Centre Val de Loire pour intégrer le programme ESMS numérique. Cela va nous permettre de déployer le DUI sur l'ensemble des services de l'ASLD et d'être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la consultation des éditeurs à la mise en œuvre dans les services. Le DUI permettra de sécuriser les données des usagers, de simplifier la gestion des données pour le suivi de l'activité, de favoriser la continuité du parcours et de faciliter le rendu compte avec les autorités via les outils de reporting

Action 4

Faire évoluer le SIAO pour atteindre les objectifs de l'instruction de 2022

Dans un premier temps, une étude réalisée par un prestataire extérieur est en cours afin de déterminer les points forts et les axes d'amélioration à engager pour répondre à l'instruction. Cette étude doit également permettre de déterminer quel sera le statut juridique du SIAO et les moyens financiers permettant de redéfinir l'organisation RH du SIAO et un plan de recrutement.

► Penser les projets immobiliers comme des outils au service de la qualité

Le CA a pris la décision de délocaliser l'activité CHRS du site du Prieuré (en lien avec la réglementation ERP et la configuration du bâtiment) vers de l'Hébergement en diffus. Dans un second temps, les LHSS devront également déménager pour un projet Adhoc. Le site, propriété de l'ASLD, est un marqueur historique de l'Association. Par ailleurs, les bureaux du CHRS Astrolabe sont répartis dans plusieurs appartements des Quartiers Nord au sein de plusieurs cages d'escalier, ce qui rend difficile l'organisation du service

Le CHU, installé dans des bâtiments provisoires jusqu'à la fin de l'année 2025 doit déménager sur le site de Gutenberg.

Parallèlement les chantiers d'insertion et la maintenance sont installés provisoirement sur le site de l'AFPA devenue propriété d'Agglopolys

Enfin, la nouvelle organisation doit être pensée comme une opportunité de regrouper les services pour plus de transversalité.

Action 1

Accompagner la reconversion du site du Prieuré

Le transfert des places vers des logements en diffus se mettra en place courant 2024. Parallèlement, une étude préalable de reconversion du site avec 3F CVL (Pension de Famille + logements en accession et location) est lancée. Si le projet de reconversion n'est pas viable, le site sera mis en vente

Action 2

Délocaliser et développer les places LHSS

L'objectif serait d'avoir une offre immobilière adaptée aux missions du service car les conditions actuelles ne sont pas totalement satisfaisantes vu la configuration du Prieuré. Il convient de définir au préalable le nombre de places nécessaires pour un projet immobilier et de service (continuité/ETP) viable. Ensuite, une prospection foncière sera engagée

Action 3

Améliorer et optimiser les locaux d'activité et de bureaux de l'Association par la mise en œuvre d'un nouveau projet immobilier

Afin d'améliorer les conditions de travail et l'accessibilité des locaux, d'optimiser la gestion des locaux et de faciliter la mutualisation entre les services, nous envisageons le regroupement des services. Une recherche foncière a pu aboutir et une proposition de terrain a été faite par la Mairie de Blois. Une étude de pré programmation d'une construction, financée par la Clé Solidaire a été lancée afin de définir les surfaces et d'évaluer le coût du projet. En parallèle, l'Association reste à l'affût d'opportunités immobilières.

Action 4

Délocaliser le CHU sur le site de la caserne

Afin d'améliorer les conditions d'Hébergement des personnes en HU (accessibilité, taille des espaces privatifs et collectifs) et de faciliter l'accompagnement social par une localisation regroupée des places, nous avons engagé un projet avec TDLH de réhabilitation des logements Gutenberg qui étaient jusqu'ici utilisés par le SDIS. Ce projet doit voir le jour fin 2025- début 2026.

04

L'emploi

Les chantiers d'insertion

L'ASLD porte 3 chantiers d'insertion :

- ▶ Propreté
- ▶ Restauration
- ▶ Second œuvre

Les chantiers ont pour mission d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (leur état de santé, leur situation sociale, familiale, matérielle). Pour cela ils leur proposent une activité professionnelle comme support de travail avec un contrat CDDI de 26h/ semaine. En parallèle est mis en place un accompagnement individuel au projet tout au long du ou des contrats lors de rendez-vous individuels, et lors d'actions collectives.

L'objectif est d'accompagner nos salariés vers l'emploi durable.

▶ Chantier propreté

3 activités supports sur le chantier propreté :

Nettoyage des locaux

(bureaux, parties communes des hébergements, remise en état de logements)



Blanchisserie



Nettoyages écologiques de véhicules



Siata « Pour moi le chantier c'est bien, cela m'a permis de travailler en équipe, j'ai toujours travaillé seule. »

Fanta « Je me sens bien à l'ASLD car l'association m'a beaucoup aidé pour mes démarches personnelles. Sur le chantier propreté aussi, cela me permet de travailler et d'avoir une vie sociale. »

22

sites de nettoyage réguliers

dont 8 clients hors ASLD

► **Chantier restauration**
restauration collective / traiteur



Indriz « C'est ma première expérience en métropole en tant que cuisinière polyvalente, ça se passe très bien, on travaille en équipe, il y a une bonne ambiance. »



Fatima : « Mon expérience en cuisine me plait, je trouve que c'est un peu comme la cuisine chez moi, j'aime bien l'ambiance, la gentillesse des personnes, leur compréhension, surtout de notre cheffe Sandra. »

► **Chantier SAS second-œuvre**
Activités : peinture, déménagement pour l'ASLD, siliconage

À destination d'un public BPI, avec un temps de formation FLE intégré au parcours

- 20 appartements entièrement refaits
- 10 appartements siliconés (à la suite de traitements de punaises de lits)
- 20 déménagements, passage d'encombrants et montage de meubles
- 20 interventions peinture diverses



Temesgen : « J'apprends le métier de peintre et je souhaite suivre une formation pour obtenir une qualification. Il y a une très bonne entente entre nous tous. »



Reza Khan : « Je n'avais pas d'expérience dans la peinture. J'apprends beaucoup de choses et je peux maintenant travailler seul sur les chantiers. »

✓ 2 sessions de FLE
✓ HACCP

L'année 2023 en chiffres

- 91 prescriptions
- 42 Embauches
- 85 Salariés suivis
- 38 salariés bénéficiaires du RSA
 - 12 PMSMP*
 - 621h de formation

*PMSMP : Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel, qui permettent :

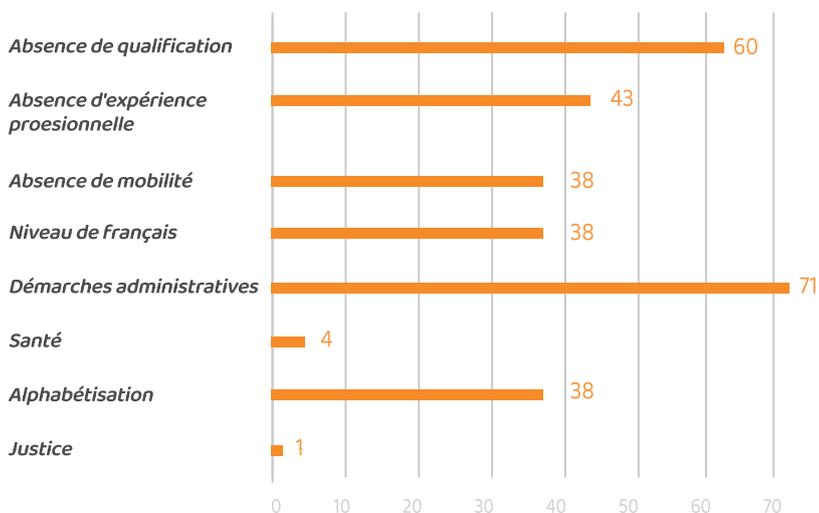
- aux employeurs de tester les salariés en situation et se faire une meilleure idée de leurs potentiels
- aux salariés de découvrir un secteur d'activité ou encore de confirmer un projet

► Caractéristiques des personnes recrutées sur les chantiers

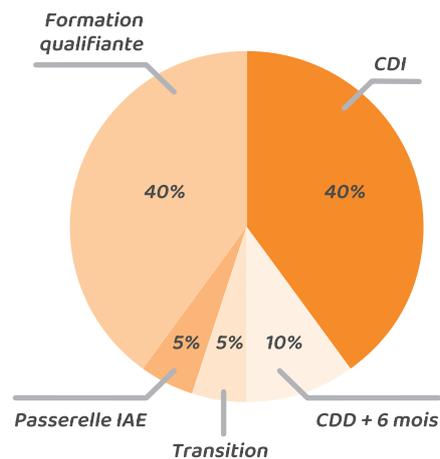
Caractéristiques des personnes	2023	2022	2021
Hommes	58 %	68 %	65 %
Femmes	42 %	32 %	35 %
Moins de 26 ans	24 %	24 %	19 %
Plus de 50 ans	14 %	6 %	8 %
Niveau infra V	63 %	93 %	83 %
Travailleurs handicapés	8 %	6 %	5 %
Personnes en QPV	30 %	33 %	56 %



Freins à l'emploi identifiés



Sorties dynamiques



Les ateliers proposés aux salariés en transition :

- Valeur du Travail
- L'Arbre de Vie
- Mes Evenements Pôle Emploi
- Pôle Emploi / CAF
- Projet Professionnel / PMSMP
- Evaluation numérique



Quelques temps forts de l'année 2023

Les dates clés

► avril 2023

Visite de la blanchisserie ANRH



► juillet 2023

Déménagement du foyer Mosnier



► mai 2023

Visite de Mme Carré, Commissaire à la lutte contre la pauvreté



mise en œuvre de l'épicerie pour le CAES



► octobre 2023

Travaux dans la cuisine :
installation d'une chambre froide

Nous avons déposé un dossier dans le cadre de l'AAP FSE+ avec comme intitulé « Professionnaliser la construction d'un parcours individualisé d'insertion professionnelle afin de favoriser les sorties positives », pour lequel nous avons été retenus.

Nous avons travaillé sur une chronologie de parcours avec des étapes clés et des temps de rencontres obligatoires. Nous avons ainsi défini un processus de recrutement, d'accompagnement et d'évaluation des nouveaux salariés qui intègrent nos chantiers.

Soutien du FSE



Cofinancé par
l'Union Européenne

Garantie activité « venez comme vous êtes »

contrats de travail modulables



Les chantiers d'insertion de l'ASLD ont été retenus en 2022, à l'AAP du CD41 « Recherche action en faveur d'une nouvelle garantie d'activité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ». Nous avons conventionné avec la DDETS pour 2,7 ETP pour toute la durée de l'expérimentation et nous avons obtenu une dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail

Ce dispositif a pour but d'accompagner des personnes en inactivité « prolongée » vers une reprise progressive d'une activité professionnelle rémunérée en passant par différentes actions pour les remobiliser.

Nous proposons une remise en activité progressive avec des contrats de travail à la carte sur les chantiers de l'ASLD en parallèle d'un accompagnement personnalisé, d'ateliers collectifs et d'activités culturelles, sportives et ludiques, valorisantes et porteuses de sens.



L'expérimentation a commencé en 2022, et s'est poursuivie jusqu'au 31/12/2023.

À la fin de l'année 2023, nous avons intégré

18

salariés sur ce parcours.

Perspectives pour 2024

Projet

Formation

Insertion

Evolution

► FSE

Nous souhaitons nous repositionner sur l'appel à projet FSE+ et mettre l'accent sur l'accès à un emploi durable à la sortie des chantiers. Pour l'année 2024, nous souhaitons :

- Continuer à utiliser nos méthodes et process développés sur l'année 2023 (garantir une bonne intégration sur les chantiers, une montée en compétences et garantir un accompagnement socio-professionnel régulier pour les salariés accompagnés).
- Renforcer l'accompagnement sur les fins de contrat et faciliter l'intégration en entreprise et même idéalement transformer des contrats courts en contrats longs (développer et fidéliser un réseau d'employeurs afin d'augmenter le nombre de mises en situation professionnelles, organiser des visites entreprises et des jobs dating et de suivre les prises de poste).

► Cuisine

Afin de maintenir l'activité du chantier restauration, nous devons trouver de nouveaux clients en démarchant des structures qui passent par des prestataires de livraison de repas, afin d'augmenter notre production journalière. La production pour les services de l'ASLD, permettait jusque-là de maintenir une activité suffisante, mais la demande a fortement baissé en 2023 et continue à baisser sur 2024.

05

La veille Sociale

La cuisine Mobile

Dans le cadre de l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel », l'ASLD a été retenue pour mettre en place une cuisine mobile avec des points d'ancrage aux parkings des hôtels pendant deux ans.

L'objectif premier de la Cuisine mobile est de répondre à un besoin essentiel pour toute personne : préparer ses repas selon ses besoins et ses préférences. Le stationnement de la Cuisine mobile se fait donc à proximité des lieux de vie. En parallèle, des actions de sensibilisation sur l'alimentation sont organisées au travers d'ateliers participatifs privilégiant les échanges de savoirs et la transmission.

La cuisine mobile est active 5 jours par semaine, présente sur les parkings des hôtels de l'agglomération blésoise.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés



En plus de la mise à disposition de la cui'mobile, l'animateur permet aux utilisateurs de:

- ▶ Découvrir comment cuisiner les produits frais distribués par les épiceries solidaires
- ▶ Se familiariser avec les différents mode de cuisson
- ▶ Recevoir des messages nutritionnels
- ▶ Se sensibiliser aux économies d'énergie

En cours d'année

208

personnes ont utilisé la cui'mobile stationnée aux parkings des hôtels.

L'accueil de jour



La présence des demandeurs d'asile est importante soit 138 personnes dont 5 familles (10 adultes avec 10 enfants).

La situation des personnes accueillies est préoccupante : 136 sont sans ressources, 166 sont sans hébergement ou logement et 185 sont sans emploi.

Concernant les orientations, l'équipe a accompagné : 171 demandes d'hébergement, 122 démarches administratives, 48 demandes d'accès aux soins, 35 demandes d'accès à un emploi et 11 rédactions de CV.

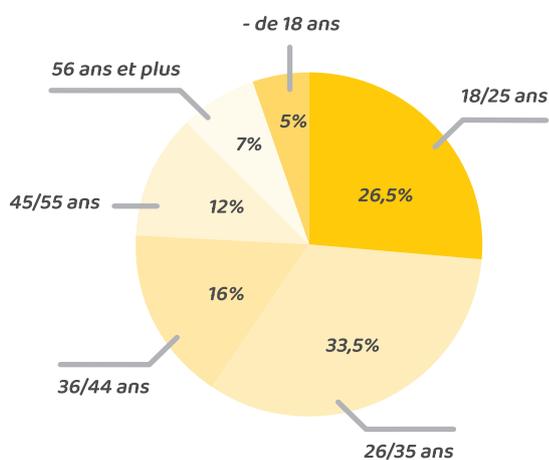
Les 197 personnes accueillies ont bénéficié de repas ainsi qu'au dispositif d'hygiène, au lave-linge et à l'espace repos et convivialité.

L'atelier et la jardinerie ont été réinvestis par l'équipe et les personnes accueillies, et l'ambition serait d'investir le fond du jardin pour qu'il devienne un espace partagé entre les différents services de l'Association.

Cette année l'accueil de jour a accueilli 197 personnes soit une augmentation de 54% par rapport à 2022 dont 143 hommes, 44 femmes et 10 enfants.



Âge des personnes accueillies



Le SIAO /115

L'instruction du 31 mars 2021 devant donner le cadre opérationnel des missions et du pilotage du SIAO n'a pas pu se mettre en œuvre en 2023 sur notre territoire.

Le cabinet KPMG a été mandaté pour réaliser une étude relative au fonctionnement et à l'organisation du SIAO de Loir et Cher dans l'objectif d'accompagner opérationnellement l'affirmation du SIAO 41 comme clé de voûte du service public de la rue au logement via la mise en place d'un dispositif rénové. La première phase du diagnostic opérationnel a été réalisée sur le dernier trimestre 2023, les salariés du SIAO et les partenaires ont été rencontrés et les premières pistes de travail ont été avancées.

En avril 2023 un travailleur social a été recruté dont l'objectif est de rencontrer les personnes mises à l'abri à l'hôtel par le 115 et les missions sont les suivantes :

- ▶ Réaliser une évaluation approfondie des situations
- ▶ Favoriser la sortie de l'hôtel vers de l'hébergement ou du logement
- ▶ Orienter et guider les personnes dans les démarches à effectuer
- ▶ Médiatiser les relations entre SIAO/115 et personnes mises à l'abri et les hôtels

En fin d'année la DDETS PP a validé le principe d'une direction dédiée pour le SIAO et l'Accueil de jour, sans relation directe avec les autres services de l'hébergement et du logement adapté. Dans le même temps la DDETS PP a accordé au SIAO une enveloppe financière supplémentaire en 2024 afin de recruter une équipe pouvant remplir les missions inscrites dans l'instruction du 31 mars 2022.

Volet 115 sur l'année 2023 :



- 926 ménages différents ont fait appel au 115 dont 1390 personnes et 337 enfants
- 391 ménages hébergés à l'hôtel soit 685 personnes dont 219 enfants
- 54773 nuitées d'hôtel (1 personne =1 nuitée)

En 2023 le SIAO 115 a travaillé avec 14 établissements hôteliers.

Le nombre de nuitées a été multiplié par 7 par rapport à 2022, ce chiffre s'explique par le maintien dans les hôtels de toutes les familles présentes en janvier associé à l'hébergement à partir d'octobre de toutes les familles avec enfants dans le cadre des directives « zéro enfants à la rue ». Le SIAO 115 a également mis à l'abri toutes les personnes victimes de violence soit 87 femmes et 39 enfants, le référent violence du département intervenait et réalisait une évaluation et des orientations vers de l'hébergement type CHRS ou vers du logement.

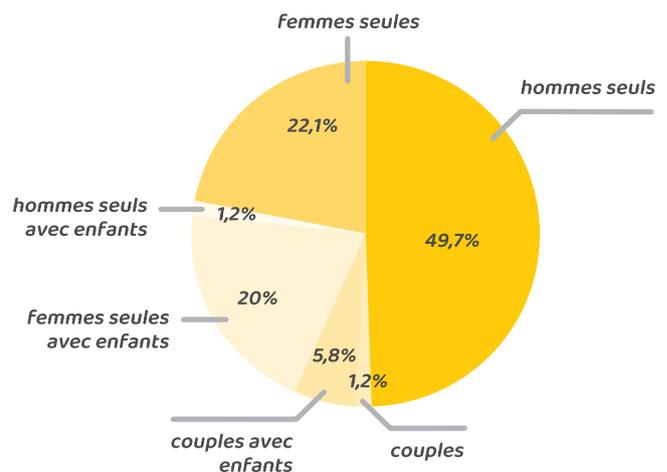
Volet insertion du SIAO :

Le SIAO a enregistré **412 demandes d'orientation pour 641 personnes** distinctes. Les partenaires prescripteurs sont à 50% les services sociaux (MDCS, CIAS, CCAS, ML), 26 % les structures d'hébergement (CHRS, HUDA, CADA et CPH), 7% les structures du logement adapté, 5% des structures de soins (CHB, clinique, ACT,...), 4% de la justice, 4% de l'UDAF et 4% divers services.

Sur les 412 demandes d'orientation, seulement 383 ont été reçues complètes ce qui représente 347 ménages :



Composition des ménages demandeurs



Les 383 demandes

d'orientation ont abouti à :

- ▶ 79 orientations vers un CHRS
- ▶ 32 demandes d'AVDL
- ▶ 32 demandes d'IML

06

Le logement accompagné

l'insertion par le logement
un tremplin
vers l'autonomie !



Le secteur logement réunit différents services et dispositifs qui visent une insertion durable dans le logement pour des publics rencontrant des problématiques d'accès ou de maintien. L'AVDL, l'IML ou encore les pensions de famille permettent aux ménages accompagnés d'envisager et investir un véritable chez eux.

L'AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement

L'année 2023 a été marquée par la réponse positive donnée au nouvel appel à projet 2023-2025 co-porté par SOLIHA, l'ASLD 41 et les trois bailleurs sociaux. Ce projet vise à répondre aux besoins du public ciblé par le PDALHPD en s'appuyant sur techniques d'accompagnement d'aller-vers.

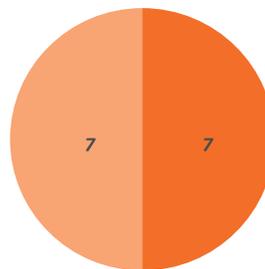
La mesure AVDL vise l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation au regard du logement. Elle permet d'accompagner les personnes dans la définition d'un parcours résidentiel adapté à leur situation et/ou dans les démarches liées à l'accès et au maintien dans le logement. L'expertise des professionnels permet aussi de proposer des mesures de diagnostics, afin d'orienter les personnes vers des dispositifs adaptés à leur situation et de les accompagner dans la construction de leur projet.



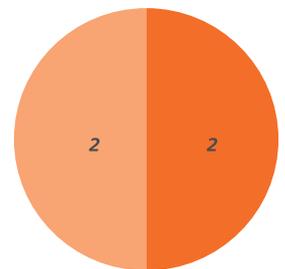
L'accompagnement social répond à trois missions essentielles dans le cadre de l'AVDL :

- ▶ Faciliter l'accès et le maintien dans un logement du parc privé ou public en respectant les droits et obligations des locataires ;
- ▶ Prévenir ou contribuer à régler d'éventuelles difficultés au cours de l'occupation du logement (impayés et troubles du voisinage) ;
- ▶ Assurer une fonction d'intermédiation entre le locataire et le bailleur.

Pour l'exercice 2023, l'ASLD 41 a accompagné 24 ménages en AVDL (25 en 2022). Le dispositif AVDL reste encore peu connu des partenaires qui instruisent peu de demandes. La DDETSPP, consciente de cette problématique doit au cours de l'année 2024, organiser des réunions d'informations sur ce dispositif, à destination des partenaires du département. Par ailleurs, nous avons été confrontés à une période de latence entre la fin du projet 2021-2023 et le début du projet 2023-2025.

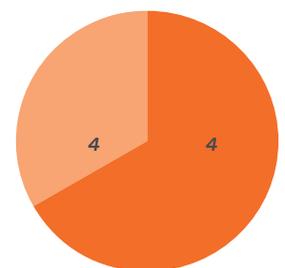


▶ AVL



▶ ADL

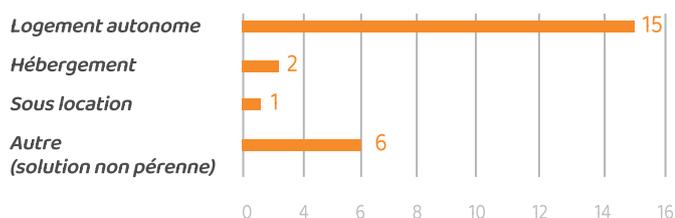
- Personnes isolées
- Familles monoparentales



▶ AVDL diagnostic

La plupart des ménages ont été accompagnés dans le cadre d'un accès vers le logement. Néanmoins, 6 ménages n'ont pu accéder à une solution pérenne à l'issue de la mesure d'accompagnement, soit parce que leur situation était encore trop fragile et nécessitait un accueil en structure d'hébergement, soit par non-adhésion à l'accompagnement proposé.

Situation logement des ménages en fin de mesure



Dans le cadre de ce nouvel appel à projet, un fort travail de collaboration et de partenariat a pu être mené, tant avec SOLIHA, que les bailleurs sociaux du département ou la DDETSPP 41. Des Comités Techniques, animés par la DDETSPP41, réunissant l'ensemble des acteurs ainsi que le Conseil Départemental pour l'ASLL et le SIAO, ont lieu tous les deux mois afin de valider les orientations AVDL et faire le bilan des accompagnements clôturés.

L'intermédiation locative (IML)

L'objectif de cet accompagnement est la prévention des difficultés de l'occupant et la sécurisation de la relation bailleur/locataire. (Préventif/curatif)



Ce dispositif s'inscrit au cœur de la refondation du dispositif d'hébergement.

Cette action permet de fluidifier les structures d'hébergement par une orientation vers les baux glissants.

L'accompagnement en IML ne peut se faire qu'auprès de bailleurs privés excepté :

- Orientation DALO
- Personnes nécessitant un logement PMR
- Personnes accompagnées dans le cadre de l'IML +

Dans ce cadre, nous accompagnons toutes les compositions familiales en situation de précarité rencontrant une problématique logement (anciennes dettes locatives, fragilité des ressources, procédure d'expulsion à venir ou exécutée, manque d'expérience ou de stabilité dans le logement, difficultés sur le plan de l'occupation).

Cette année 2023 a vu une stabilisation des places IML dites « classiques » (132 places socles), des places IML + (10 places socles) et la clôture du dispositif IML Ukraine au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous avons lancé les premières démarches visant à capter des logements dans le parc privé, afin de nous conformer aux orientations nationales. Nous rencontrons encore de grandes difficultés dans ce domaine ; le dispositif et les aides financières associées à la location de logement au bénéfice des plus vulnérables, sont très peu connus du grand public. Afin de palier ce fait, nous nous sommes rapprochés de l'ADIL pour bénéficier de leur expertise juridique sur les avantages financiers auxquels peuvent prétendre les propriétaires privés. Une rencontre entre notre service et l'ADIL est prévue prochainement. Cela devrait aboutir à un travail partenarial de qualité.

Enfin, nous avons accompagné les derniers ménages encore accueillis dans le cadre de l'IML Ukraine, vers des dispositifs adaptés à leur situation, lorsque cela était possible.

En 2023, nous avons accompagné 177 personnes sur le dispositif de l'IML « classique », 13 personnes dans le cadre de l'IML + et 22 personnes dans le cadre de l'IML Ukraine.



Chiffres révélateurs de 2023

Pour l'ensemble des mesures IML :

74 logements (contre 71 en 2022)

212 personnes accompagnées sur l'année (187 en 2022)

	Places financées	Nombre de personnes accompagnées	Sorties	Destination à la sortie
IML classique	132	166	7 ménages (14 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 abandon de domicile • 5 glissements de bail • 1 retour hébergement
IML +	10	8	2	Décès
IML Ukraine		13	1 ménage (2 personnes)	1 retour foyer Mosnier

Les pensions de famille et la Résidence Accueil

L'accueil en Pension de famille et Résidence accueil vise à :

- ▶ Stabiliser des personnes désocialisées dans un habitat durable.
- ▶ Consolider le niveau d'autonomie des résidents.
- ▶ Rompre l'isolement en recréant des liens sociaux.
- ▶ Favoriser une intégration dans l'environnement et une ouverture sur l'extérieur.
- ▶ Soutenir le projet individuel de la personne accueillie en l'orientant vers les partenaires.

Pour l'année 2023, l'effectif des personnes accueillies est stable, du fait de la nature sans limite de durée (logement)

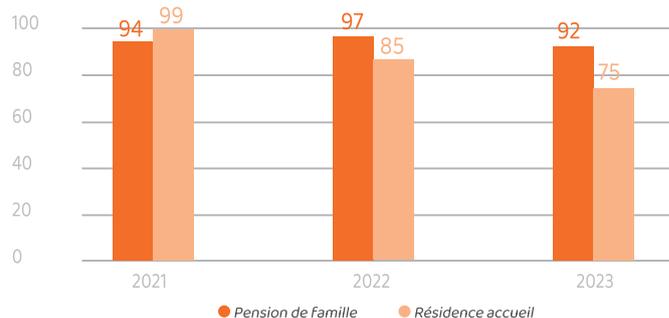


Les nouveaux habitants accueillis en 2023 sont uniquement des hommes. Aussi la répartition de femmes accueillies passe de 24% à 17%.

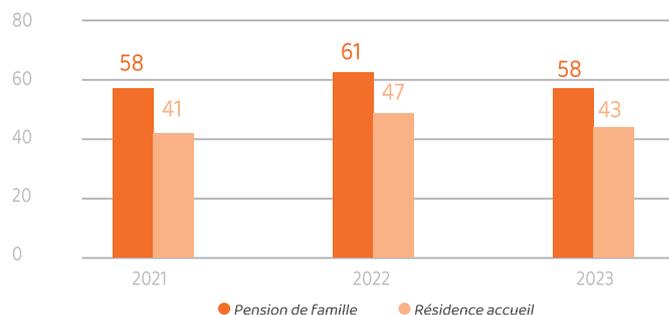
La moyenne d'âge est en légère diminution. Toutefois, un nombre important de personnes accueillies rencontrent de graves problèmes de santé qui nécessitent de nombreux accompagnements médicaux. Des dossiers pour pouvoir bénéficier d'aide à domicile dans le cadre de prestation compensation handicap ont été réalisés et plusieurs résidents en bénéficient. Ces difficultés compliquent l'implication dans la participation aux tâches collectives, tout comme la perte d'autonomie de certains peut influencer sur la capacité à s'inscrire sur des activités collectives.

- ▶ La capacité d'accueil est de 42 places dont 10 places en résidence accueil et 32 en pension de famille
- ▶ **Le nombre de résidents accompagnés en 2023 est de 43 personnes (44 résidents en 2022)**
- ▶ 3 admissions sur les Pensions de Familles et 1 admission en Résidence Accueil
- ▶ 1 décès accidentel + 1 départ à la suite d'une exclusion

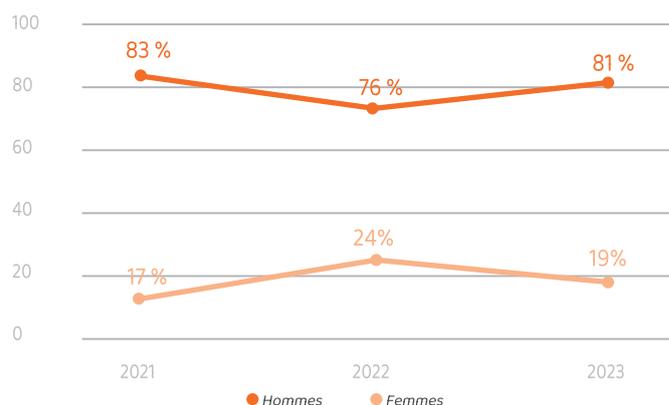
Taux d'occupation



Moyenne d'âge



Répartition hommes / femmes



Parmi les temps forts de l'année 2023, on peut noter :

- ▶ L'inauguration de l'extension du Lubidet avec la création de 6 nouveaux logements par SOLIHA.

Ces 6 logements sont occupés par les 5 résidents qui logeaient dans la résidence des Frères Lumière de Vendôme, et une nouvelle personne.





► Il y a également eu un séjour au camping à la ferme de Prunay (41) auquel ont participé 14 résidents.

► Les actions collectives autour de la médiation par l'animal se sont poursuivies avec la ferme d'Elain.



► Le partenariat avec OPELIA VRS est toujours actif dans le cadre des consultations avancées de CSAPA, ainsi que celui avec l'EMPP.

► Fin 2023, un groupe de résidents a été sensibilisé à la Transition écologique et Justice sociale. Cette action est animée par des représentants de l'Ecolieu La Filerie avec le soutien de la FAS et se poursuivra sur 2024.



Perspectives 2024

pour les Pensions de famille et la Résidence Accueil :

- Poursuite de la médiation par l'animal
- Continuité du partenariat avec VRS-OPELIA et l'équipe mobile du CMP
- Incitation des résidents à leur inscription au CDPA et CRPA de la FAS
- Poursuite du groupe sur la Transition écologique et Justice sociale
- Mise en place d'un atelier estime de soi financé grâce à la FAS et assuré par l'association Parenthèse
- Début de la construction de la pension de famille à la Chaussée Saint Victor (21 places, dont 6 réservées aux résidents de la pension de Montigny).

L'Hébergement généraliste

Le Centre d'Hébergement d'Urgence

Le CHU des Provinces accueille tous publics dans le cadre de l'hébergement d'urgence, sur orientation du SIAO 115. Outre l'hébergement et la réponse aux besoins primaires, l'équipe des 6 travailleurs sociaux (et 2 surveillants de nuits), en lien avec les partenaires extérieurs, accompagne les personnes hébergées dans leurs démarches d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, à la vie socio-culturelle, à l'hébergement et au logement. En 2023, le CHU est financé pour 156 places.

En 2022, avec l'objectif de la fluidité, le Conseil d'Administration avait décidé de limiter la durée de séjour à 2 mois, renouvelable une fois. Le constat est que cette durée était trop courte pour accompagner les familles vers des sorties positives (forte tension sur les demandes de petits logements, impossibilité d'accéder au logement pour une grande part du public étranger, délai de réponse à une demande de titre de séjour autorisant à travailler...)

En 2023, l'option retenue est que chaque famille accueillie signe un contrat de mise à disposition de l'hébergement d'urgence, valable pour un mois, renouvelable, sans limitation de durée, sur étude des situations individuelles. Ainsi, si une part des personnes éligibles finit par sortir avec une solution adaptée et pérenne, il n'en reste pas moins que le taux de rotation reste faible. Cela s'explique principalement par la difficulté voire l'impossibilité de faire sortir les familles vers des lieux d'hébergement d'insertion ou du logement en raison des situations administratives qui ne les rendent pas éligibles au logement.

► 113 ménages et 191 personnes hébergées et accompagnées en 2023

(130 ménages et 213 personnes en 2022)
réparties comme suit :

- 49 hommes seuls à l'étage hommes isolés du CHU (capacité 25 places)
- 33 ménages et 63 personnes à l'étage famille du CHU (capacité théorique maximale 54 places)
- 31 ménages et 79 personnes dans les logements diffus (capacité théorique maximale de 77 places)

Comme à l'habitude, la rotation dans l'hébergement d'urgence est nettement plus importante avec les hommes isolés (public plus versatile, orientations plus fréquentes vers l'hébergement d'insertion ou HUDA et CADA)

► La durée moyenne de séjour en 2023

(Le calcul est fait depuis la date d'accueil des Familles jusqu'au 31-12-2023)

- au CHU hommes : 208 jours
- au CHU Familles : 400 jours
- au CHU logements diffus : 486 jours

La durée moyenne de séjour globale est de 364 jours. On constate une forte disparité entre les publics accueillis. On retrouve ici la rotation plus importante avec le public hommes.

► Le public accueilli par statut

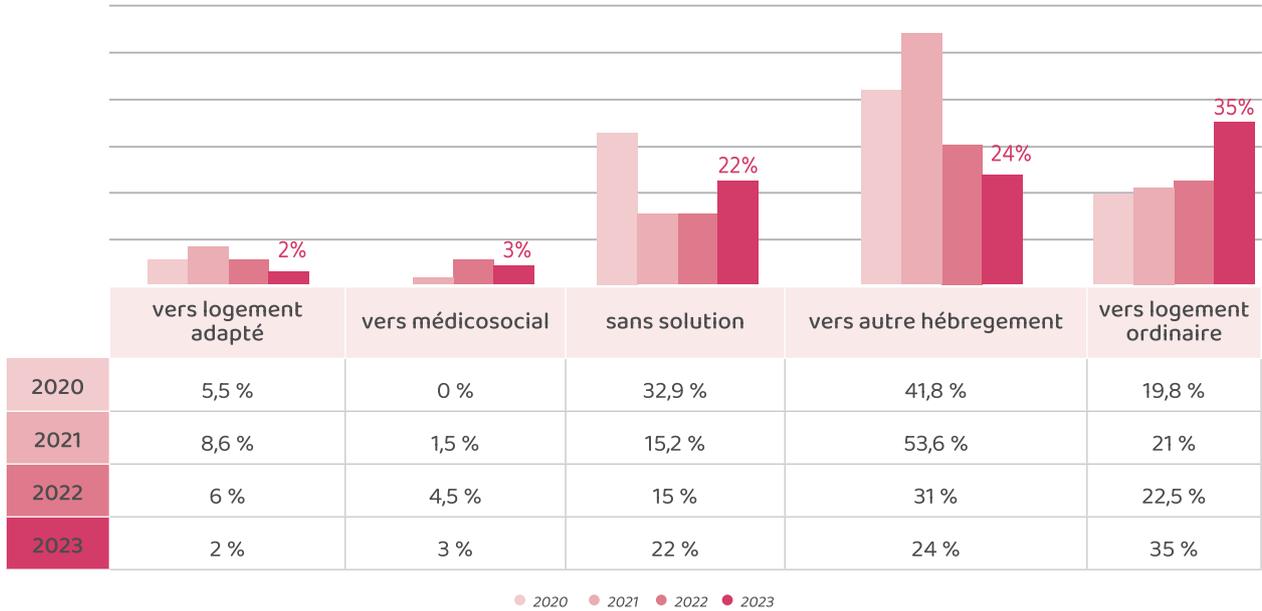
Caractéristiques des personnes hébergées par statut administratif	
Droit commun	18 %
En situation de demande d'asile (DA, DA sans CMA, DA Dublin)	24 %
En demande de titre de séjour, avec titre de séjour ou APS	40 %
Réfugiés ou protection subsidiaire	4 %
Déboutés, sans papiers, OQTF	14 %

On observe qu'une majeure partie des personnes accueillies sont étrangères, en situation de demande d'asile (pas forcément avec les Conditions Matérielles d'Accueil, déboutées ou sans papiers). La plupart des personnes déboutées fait une demande de titre de séjour.

Les délais de réponse pour ces demandes tendent à s'allonger, ce qui empêche les sorties vers des solutions pérennes. Pour celles qui obtiennent un titre de séjour, l'accès à l'emploi est la priorité afin de pouvoir accéder au logement.

► Les sorties de l'hébergement d'urgence en 2023

Sorties de l'HU 2020 à 2023



On note une baisse significative des sorties vers l'hébergement au profit de l'accès au logement ordinaire.

► Les perspectives pour l'année 2024 :

La réorganisation de l'association voit le service de l'hébergement d'urgence rejoindre le secteur de l'hébergement généraliste (comprenant le CHRS, et le CHU) sous la responsabilité d'un nouveau directeur d'activité, M. Jérôme CHARLOT. L'hébergement d'urgence verra sa capacité d'accueil augmenter pour passer de 156 à 169 places. Ce différentiel permet l'embauche d'un 7^e ETP de travailleur social. Les missions de l'hébergement d'urgence comme réponse aux besoins primaires ont largement évolué ces trois dernières années pour aller vers un accompagnement social global. L'élargissement de ces missions, l'investissement et le professionnalisme de l'équipe sont le gage d'un meilleur service rendu aux familles accueillies. Il nous faudra cependant travailler dans le sens d'une meilleure fluidité, en lien avec les professionnels partenaires.

► La vie au CHU en photos :



► Atelier pâtisserie
► sortie au CHATODO



► Atelier peinture



► Au lac de la Pinçonnière



► Au lac de la Pinçonnière



► Sortie à la CNDA avec l'HUDA



La stabilisation

Les logements de stabilisation proposent un hébergement en diffus pour un public rencontrant un cumul de problématiques (logement, santé psychique, addiction...). L'équipe réalise un accompagnement global du ménage pour lui permettre de stabiliser sa situation et d'engager un réel parcours d'insertion.

Le 31/12/2023, la DDETSPP a pris la décision de fermer ce dispositif, en vue de transformer ces places en places d'hébergement d'urgence. Nous avons alors, à compter de juillet 2023, commencé à penser la réorientation des personnes encore présentes dans les hébergements, en priorisant la cohérence de leur parcours. Le taux d'occupation annuel pour le dispositif de stabilisation est de 83 % pour l'année 2023 (84 % en 2022). Il est à noter que jusqu'en juillet 2023 (date d'information de la fermeture) il était de 97.5%.

En fin d'année 2023, 4 hébergements étaient encore occupés. 3 ménages étaient en attente de place disponibles en vue de leur orientation dans un dispositif adapté, 1 ménage était en cours de procédure d'expulsion.

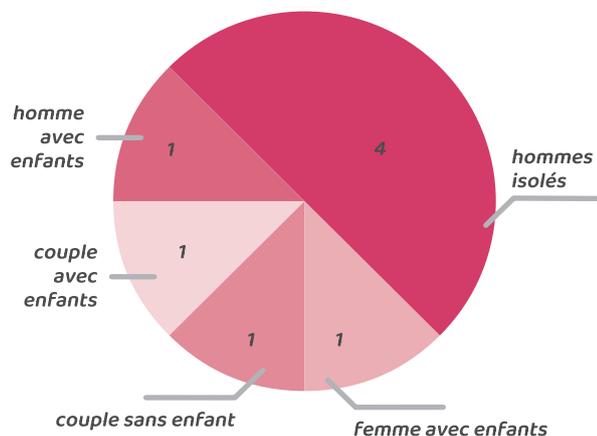
2 entrées en 2023 (2 hommes isolés)

4 sorties en 2023 (1 réorientation vers la pension de famille de Vendôme, 1 expulsion pour non-adhésion à l'accompagnement, 1 orientation vers un logement accompagné, 1 orientation vers une sous-location)

8 ménages accompagnés en 2023



Compositions des ménages



Au cours de l'année 2023, nous avons continué à apporter un accompagnement global de qualité aux personnes accompagnées. Trois actions collectives ont pu être menées (une activité pétanque, une activité cuisine et une activité jardinage menée dans le patio du PLA). L'objectif principal de ces actions est de rompre l'isolement et créer du lien autour d'un loisir accessible.



Par ailleurs, nous avons pu mettre en œuvre de manière régulière des réunions de résidents (à raison d'une réunion par trimestre) afin d'aborder d'une part de nombreux sujets de la vie quotidienne mais également l'organisation des sorties et ou activités/loisirs. L'objectif de ces réunions est de les rendre acteurs de leur socialisation. Les réunions nous ont également permis de faire le lien avec l'actualité et la hausse des prix d'énergie. Un regard particulier a été porté sur les factures d'énergie ainsi que le mode de consommation de chacun. Des projets de sensibilisation et de prévention autour de cette question ont pu être menés avec la forte adhésion de la plupart des personnes accompagnées.

Le CHRS

► Le site Astrolabe

Le CHRS a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des « personnes et des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale », conformément à l'article L. 345.1 du CASF.

Complémentaire à l'approche individualisée, les actions collectives à destination des enfants et/ou des adultes sont de nature créer du lien social, favoriser l'expression et les échanges, et promouvoir l'insertion.

Le CHRS propose un hébergement en diffus, dans des logements situés sur la commune de Blois. L'établissement dispose d'une capacité de 80 places CHRS famille et femmes et gère également 6 places ALT et 2 places Hébergement d'Urgence à destination des femmes victimes de violences.

Le CHRS est autorisé pour accueillir « tout public, avec une attention particulière portée pour l'accueil des publics jeunes en difficulté et pour l'accueil des femmes avec ou sans enfants », conformément à l'arrêté d'août 2016 portant fusion du CHRS Prieuré et celui de l'Astrolabe, et de l'arrêté d'autorisation du 8 juin 2022.



Sur l'année 2023, au total, **141 personnes ont été accompagnées** par le service, dont 64 enfants. La durée moyenne de séjour est de 426 jours. Le temps de présence des personnes/familles hébergées s'allongent en raison, notamment, d'un manque de logement social sur le secteur de Blois. Le temps entre le dépôt de la demande de logement et l'attribution a nettement augmenté. Cela conduit les familles à rester plus longtemps sur le CHRS.

En 2023, le taux d'occupation sur le CHRS est de 77.18 %. Ce taux se justifie par :

- La fin du semi-collectif dédié aux 18/25 ans : relogement des jeunes femmes dans des appartements diffus ;
- Des travaux importants dans certains logements qui n'ont pu être occupés pendant plusieurs semaines/mois : infection punaises de lit ; incendies ;
- De nouveaux logements attribués au plan d'occupation à meubler et équiper avant d'y accueillir de nouvelles familles.

Pour l'ALT, le taux d'occupation est de 126.97 %. Ce taux se justifie par les compositions familiales des ménages accueillis.

Enfin, pour l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violences, le taux est de 87.12 %.



	sorties 2023		types hébergements				
	adultes	enfant	logement/parc public	logement/parc privé	logement adapté	retour domicile	autres
insertion	29	25	14	5	2	15	18
HU FVV	7	1	0	0	1	2	5
ALT	2	3	4	0	1	0	-
TOTAL	38	29	18	5	4	17	14

Après un séjour au CHRS, les personnes/familles se dirigent majoritairement vers le logement social. Quelques situations trouvent une solution de logement dans le parc privé. Nous observons également un retour au domicile familial/conjugal pour certaines personnes, notamment lorsqu'elles sont arrivées dans un contexte d'urgence, au titre des violences conjugales.

Enfin, des familles font le choix de quitter volontairement le CHRS, pour changer de département par exemple, trouver refuge auprès d'un réseau familial/amical, d'autres ne donneront pas d'explication.

Mission référent violences

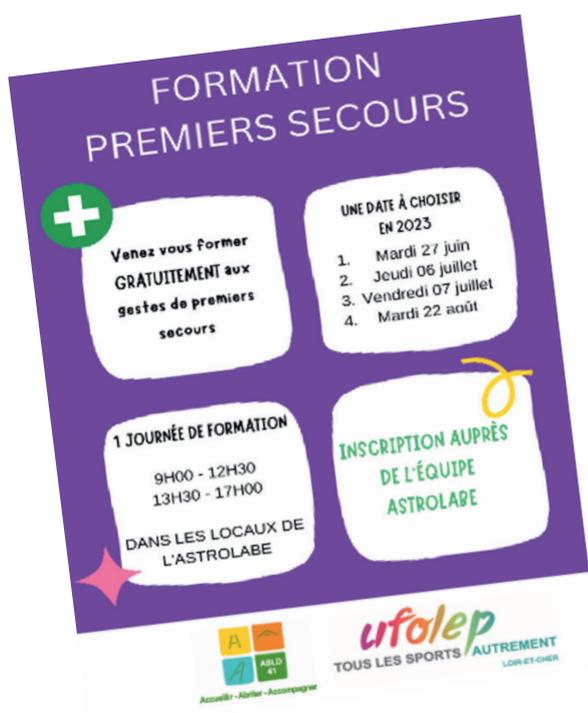
En 2023, c'est 138 adultes et 183 enfants qui ont été rencontrés/accompagnés par la professionnelle dédiée à cette mission, sur tout le département. Les personnes victimes rencontrées sont majoritairement des femmes. Elles viennent d'horizons très différents, les violences touchent tous les milieux sociaux, toutes les cultures. Nous repérons de plus grandes compositions familiales. Aussi, des difficultés psychologiques voire psychiatriques sont repérées et la part des femmes concernées semble de plus en plus importante.

Dans la majorité des cas, ce sont les CIAS et MDCS qui assurent un premier contact, en présence de la personne. Les intervenants sociaux de la police et de la gendarmerie sont également des interlocuteurs privilégiés et représentent, après les services sociaux de secteur, la majorité des demandes de contact.

Les demandes proviennent également des personnes victimes mais peuvent venir de l'entourage familial/amical.

Les temps forts à l'Astrolabe

En 2023, à l'initiative de l'équipe, un groupe « café des parents » a vu le jour, avec le soutien financier de la CAF. Cette action est à destination des parents et/ou futurs parents hébergés au CHRS et a pour objectifs de les aider à prendre du recul par rapport à ce qu'ils vivent, prévenir certaines difficultés relationnelles avec leurs enfants, leur permettre d'élaborer leurs propres solutions. Des rencontres mensuelles sont animées par la psychologue du service et un travailleur social, à partir de thématiques identifiées au préalable (les émotions, être mère et père etc.). Lieu ressource pour les parents, cet espace vise à favoriser les échanges sur des questions éducatives et le développement des enfants, valoriser les compétences parentales de chacun, prévenir les situations de crises et sortir de l'isolement.



Une formation aux gestes de premiers secours a été proposée aux personnes hébergées à l'astrolabe, en partenariat avec l'UFOLEP.



► Le site du Prieuré

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est destiné à l'accueil d'hommes seuls, suffisamment autonomes dans les actes de la vie quotidienne mais sans domicile, et qui n'ont aucune autre alternative que la rue, et dont la détresse sociale et psychologique nécessite un accueil. Cette structure dispose actuellement de **25 places**.



Situé au 12 Avenue de Verdun à Blois, le Prieuré est une unité de vie collective dans laquelle les personnes hébergées reprennent des repères, des habitudes et réapprennent à vivre. Chacune bénéficie sur place d'un accompagnement social, d'un soutien psychologique, d'un accompagnement vers le soin et se voit proposer un retour vers l'activité via « les Ateliers du Prieuré ».

Une programmation estivale riche en 2023, à raison d'une activité/ sortie proposée chaque semaine aux familles. Au programme : activités manuelles, ateliers cuisine, sorties à la ferme ou au parc, sport, confection de cabane à oiseaux etc.

Les perspectives 2024

CHRS Unique

Afin de répondre au cadre des politiques sociales qui régissent le secteur de l'AH, l'association a pris la décision de mettre fin à l'hébergement collectif du Prieuré et de déployer cette activité dans le cadre de logements en diffus, sur le même fonctionnement que le site de l'astrolabe. Les enjeux, en 2024, sont de construire une dynamique constructive et collective au sein d'une seule et même équipe (Astrolabe et Prieuré), réunie sur un lieu unique et favoriser le partage d'expériences et de compétences quant à l'accompagnement en diffus.

Evaluation Externe

L'évaluation externe du CHRS est prévue en avril 2024 et sera l'occasion de réunir les équipes sur des groupes de travail afin de veiller au respect des critères impératifs, à l'actualisation et la mise en œuvre des outils prévus par la loi 2002-2. Il s'agira de conduire un travail participatif et une réelle collaboration entre direction, salariés et personnes accueillies.



Le CHRS accueille spécifiquement des hommes seuls sans logement. L'orientation de ces personnes est faite par des travailleurs sociaux via le SIAO. Les personnes hébergées ont des profils très divers (venant de la rue, expulsées de leur logement, sortant de foyers de jeunes travailleurs, de maison d'arrêt ou de services psychiatriques de l'hôpital, jeunes majeurs sortants du dispositif de l'ASE, réfugiés sortants de dispositifs de demandeurs d'asile, etc...), la majorité est originaire de Blois et ses alentours.

En 2023, le CHRS le Prieuré a accompagné 47 personnes différentes :

- ▶ 22 étaient déjà présentes au 1er janvier 2023,
- ▶ 25 sont arrivées en cours d'année.

La plupart des personnes ont entre 25 et 60 ans à leur admission, avec une moyenne d'âge établie à 39 ans :

- ▶ moins de 24 ans : 2 personnes,
- ▶ 25 à 39 ans : 11 personnes,
- ▶ 40 à 59 ans : 11 personnes,
- ▶ 60 ans et + : 1 personne.

Les prises en charge :

Les durées de prise en charge au CHRS le Prieuré ont tendance à s'allonger, en raison des problématiques de plus en plus complexes des personnes accueillies.

Pour les 24 personnes sorties en 2023, leurs prises en charge ont duré :

- ▶ Moins de 8 jours : 1 personne,
- ▶ De 8 jours à 6 mois : 5 personnes,
- ▶ De 6 à 12 mois : 7 personnes,
- ▶ De 12 à 18 mois : 3 personnes,
- ▶ Plus de 18 mois : 8 personnes.

Pour ces 24 personnes, la durée moyenne de leur prise en charge a été de 12 mois.

Les entrées/sorties :

En 2023, 25 nouvelles personnes ont été admises et 24 personnes sont sorties du dispositif.

Les orientations à la sortie du CHRS sont variées. Sur 24 personnes sorties en 2023 :

- ▶ 5 personnes de retour à un domicile antérieur (familial ou amical),
- ▶ 1 personne vers un logement du parc public,
- ▶ 1 personne vers une structure médico-sociale,
- ▶ 1 personne vers une Pension de famille,
- ▶ 1 personne vers le Lieu de Vie la Garenne,
- ▶ 1 personne vers le Foyer des Jeunes Travailleurs,
- ▶ 5 personnes vers d'autres types d'hébergements,
- ▶ 9 personnes vers une destination inconnue.

Pour l'année 2023, le CHRS le Prieuré présente un taux d'occupation de 86.58% :

- ▶ Plusieurs logements sont restés vacants en 2023 dans l'éventualité d'accueillir les personnes sortant du dispositif « Ukraine » ou logées à l'hôtel,
- ▶ Un engorgement important de la liste d'attente sur la plateforme SI SIAO ne permettait plus d'être réactif et la situation de nombreuses personnes orientées avait évolué entre leur demande et la prise de contact.

Une convention de partenariat entre l'ASLD 41 et le SPIP de Loir-et-Cher a permis l'accueil et l'accompagnement en 2023 de 6 personnes soumises à une mesure de Placement Extérieur.

Les Ateliers du Prieuré :

Le CHRS le Prieuré propose aux personnes accueillies de participer à un dispositif interne appelé « Les Ateliers de remise en activité du Prieuré », plus connu sous l'appellation « Les Ateliers ».

Historiquement encadrés par des Educateurs Techniques Spécialisés, les Ateliers sont désormais organisés et pilotés par l'équipe éducative du Prieuré depuis le départ à la retraite de François SOUCHU en mai 2023. Du fait de cette nouvelle organisation et pour des raisons de sécurité, les participants n'ont plus accès qu'à des outils électroportatifs grand public et ne peuvent plus utiliser les machines spécifiques, notamment autour du travail du bois.

Ce dispositif est mis en œuvre pour répondre à plusieurs objectifs en lien avec les projets personnalisés respectifs des participants, et notamment leur permettre :

- ▶ de s'engager dans une dynamique collective et citoyenne,
- ▶ de retrouver un rythme de vie qui les rapproche d'un retour à l'emploi,
- ▶ de mesurer leurs capacités de retour à l'emploi,
- ▶ de valoriser et de partager leurs compétences.

En 2023, **13 personnes différentes** ont participé aux Ateliers du Prieuré, pour un total de **1135 demi-journées** de fonctionnement.



08

Les dispositifs médico sociaux

Les Lits Halte Soins Santé

► Les lits Halte Soins Santé

Le service des Lits Halte Soins Santé a disposé d'une capacité de 3 places, en 2023.



Depuis le 11 décembre 2023, les LHSS disposent désormais de 6 places d'hébergement.

Le public :

Les "Lits Halte Soins Santé" accueillent temporairement, pour une durée de deux mois éventuellement renouvelables, des personnes majeures sans domicile fixe ou titulaire d'un logement dont l'état d'insalubrité ne permet pas d'y prodiguer des soins dans des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes et satisfaisantes.

Les LHSS sont destinés à l'accueil de personnes à minima ou suffisamment autonomes quelle que soit leur situation administrative.

En 2023, la moyenne d'âge des personnes accueillies sur les LHSS s'établit à 44 ans au jour de leur admission :

- 18 à 24 ans : 0 personne,
- 25 à 39 ans : 4 personnes,
- 40 à 59 ans : 2 personnes,
- 60 ans et + : 1 personne.

Les entrées/sorties :

En 2023, 7 nouvelles personnes ont été admises sur les LHSS :

- 3 personnes venant du Centre Hospitalier de Blois,
- 2 personnes venant du CAES de l'ASLD 41,
- 1 personnes venant du CHU de l'ASLD 41,
- 1 personne venant de la rue.

Les orientations à la sortie des LHSS sont variées. **Sur les 8 personnes** sorties en 2023 :

- 1 personne vers les ACT,
- 1 personne en camping,
- 1 personne vers l'hôpital,
- 1 personne à la rue,
- 1 personne en logement privé,
- 2 personnes vers le CAES de l'ASLD 41,
- 1 personne vers une destination inconnue.

Les chiffres clés :

La durée moyenne de séjour des personnes à leur sortie des LHSS en 2023 a été de **3,5 mois**.

Le taux d'occupation des LHSS est passé successivement de 92% en 2021, 93% en 2022, à seulement **75,43% en 2023**. Ce faible taux d'occupation s'explique essentiellement par l'absence de médecin sur une partie de l'année et la consigne donnée par l'ARS de n'admettre aucun nouveau patient tant qu'aucun médecin ne serait rattachée aux LHSS. De ce fait, alors que des sorties ont eu lieu sur le premier semestre de l'année, aucune nouvelle admission n'a pu être validée entre mai et octobre 2023.

Perspectives des LHSS

- La mise en œuvre des 6 places d'hébergement avec un objectif d'occupation totale des places en mars 2024 ;
- La levée des non-conformités dans la perspective de l'ouverture des LHSS Mobiles ;
- Le recrutement d'un médecin ;

Le Lieu de vie la Garenne (LVG)

Les origines et les missions du Lieu de vie

En réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt «Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans un lieu de vie innovant à dimension collective» de la DIHAL, l'ASLD, Oppelia VRS 41 et le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois se sont associés.



L'objectif de cette collaboration est d'allier l'accès à l'hébergement, l'addictologie et les soins en santé mentale, afin de pouvoir répondre au mieux aux problématiques fréquemment retrouvées dans cette population.

L'ancien Abri de Nuit, appartenant à l'ASLD, situé rue de la Garenne, a été rénové, pour devenir un lieu collectif, car ces locaux sont proches du centre-ville, où les habitants peuvent retrouver facilement leurs repères et éviter d'accentuer le processus d'exclusion qu'ils subissent.

Ainsi, dans la maison principale 7 studios de 14 à 20m² avec kitchenette, réfrigérateur, salle de bain et sanitaire, ont été aménagés dans un premier temps pour l'accueil des premiers habitants à partir du 4 juillet 2022.

Ensuite, fin 2022 – début 2023, le petit local attenant à la maison principale a été aménagé en 8^e studio pour permettre d'accueillir un 8^e habitant à partir de février 2023.



Des espaces communs sont à disposition des habitants, une cuisine, une grande pièce faisant office de salle à manger et de salon, une buanderie, ainsi qu'un jardin avec une terrasse.

Les professionnels disposent également d'un bureau commun, d'un espace infirmerie pour assurer les missions médico-sociales du dispositif auprès des habitants et de toilettes privatives.

L'équipe a été voulue pluridisciplinaire, avec une ouverture d'esprit et une volonté de créer de nouvelles pratiques afin d'accompagner les habitants.

Il est proposé aux habitants un accompagnement sans limitation de durée et avec l'acceptation des consommations et usages de produits psychoactifs de chacun. Cela nécessite une grande adaptabilité des professionnels sur le site, dans les différents moments de la journée.

Les personnes accueillies :

Sur les 13 personnes accueillies depuis l'ouverture du LVG, 9 viennent directement d'une vie à la rue, 3 sont issues de structures d'hébergement et 1 était hébergée de manière provisoire chez un tiers.

Depuis le début du projet 13 personnes différentes (12 hommes, 1 femme) ont été accueillies sur le dispositif, 3 personnes ont eu une fin de séjour prononcée suite à des agressions physiques et verbales, et 2 personnes sont décédées.

La moyenne d'âge des habitants est de 40 ans.



Tous présentent une addiction, avec association d'autre(s) produit(s), avec des problématiques de santé somatique et/ou de santé mentale prégnantes.

Actuellement 8 habitants sont présents au sein du LVG pour les 8 studios composant le dispositif.

Focus sur certaines modalités de prise en charge

Le club

La création d'un Club du lieu de vie « la Garenne » avec les Habitants, s'est révélée être un outil intéressant pour redonner une place active aux Habitants (pouvoir d'agir).

Le but était de s'inscrire dans la lignée des clubs thérapeutiques existants dans les cliniques de psychothérapie institutionnelle.

Cette réunion permet aux professionnels, de faire un point avec les Habitants, sur l'ambiance globale, sur la vie quotidienne, et de

définir différents projets et des activités au sein du lieu de vie ou à l'extérieur (sortie champignons).

Le club nous a permis de mettre en place une soirée « apéro ciné » tous les mois, de mener une réfection du terrain de pétanque, de commencer un jardin potager, d'instaurer deux repas collectifs par semaine, avec choix du menu à chaque réunion.

Le club sert de tiers régulateur, pour sortir du rapport duel que les habitants ont tendance à mettre en place. Il permet également, concernant le lieu et les actes posés, de favoriser l'intégration des règles du lieu de vie.

La Réduction Des Risques et des Dommages (RDRD) :

Une formation RDR alcool avec l'association Santé ! de Marseille a permis de mettre en place un accompagnement RDR alcool avec gestion du stock de bières consommées, en lien avec des entretiens individuels RDR alcool réguliers.

La gestion du stock de bières consommées a été acceptée par deux habitants (sur les 4 gros consommateurs d'alcool), ce qui leur a permis de diminuer leur consommation d'alcool (de 10 à 12 canettes de 0,5l de bière forte lorsqu'il était à la rue, un est passé à 6 canettes par jour).

Des entretiens individuels RDR permettent de faire un point santé en valorisant les impacts positifs (absence de vomissements matinaux, ne font plus de chutes, reprise de l'appétit avec des

économies qui leur permettent de s'acheter de la nourriture etc.).

En lien avec le CAARUD et le psychologue du LVG, une collaboration avec l'association la Vap du Coeur a permis de mettre en place un accompagnement à la RDR tabac, avec la mise à disposition de cigarettes électroniques avec e.liquide, en lien avec des entretiens RDR tabac et suivi de l'usage de la cigarette électronique qui se met en place.

Depuis que le lieu de vie est ouvert, les habitants commencent à se poser, réduire leurs consommations de produits psychoactifs et des troubles d'ordre psychiatriques commencent à émerger, que ce soit de l'ordre de la psychose, trouble de l'humeur, troubles anxieux...



L'accompagnement social global

Les travailleurs sociaux accompagnent les habitants autour de démarches administratives pour l'ouverture de leurs droits à la santé, la demande de prestations sociales ou la réalisation de papiers d'identité.

Plusieurs habitants sont sous mandat de protection auprès de l'UDAF, ce qui a nécessité pour les travailleurs sociaux, la création de liens avec les mandataires en charge de leur tutelle, pour accompagner la gestion de leurs ressources hebdomadaires, transmis sous forme de bons alimentaires ou de bons tabac.

D'autres démarches sont également mises en œuvre, que ce soit en lien avec une association d'aide à domicile pour l'habitant accueilli sur le studio PMR, ou en lien avec la MDPH pour l'évolution d'une notification d'orientation pour un autre habitant.

Le travail qui est mené avec les Habitants du LVG se fait difficilement dans un cadre classique, que ce soit au niveau de l'espace ou de la temporalité. Ce sont des personnes qui ont très longtemps vécu à la rue et qui ont beaucoup de difficultés en rendez-vous dans un bureau.

Aussi, tous les professionnels de l'équipe du LVG, au-delà de leurs compétences propres à leur profession, interviennent de manière transversale sur les tâches de la vie quotidienne.

La relation de confiance et les échanges avec les habitants se crée essentiellement par l'intermédiaire d'activités, ainsi que lors des accompagnements en voiture. Le moment des courses par exemple devient propice à une éducation thérapeutique sur le choix des aliments, l'achat du tabac à une réflexion sur la RDR tabac.

C'est ainsi, notamment lors des préparations de repas, que l'infirmière crée un lien de confiance avec un des habitants, favorisant une reprise de soins réguliers, qui n'avaient pas pu se faire lors des derniers suivis avec des interventions ponctuelles d'infirmiers.

La confiance créée par les professionnels de l'équipe, lors de l'accompagnement au quotidien des habitants sur le LVG a permis la remise en place d'un certain nombre de droits sociaux et un suivi régulier des problématiques de santé de chaque habitant, favorisant un retour à une certaine stabilité pour la plupart d'entre eux.

La mise en place d'une régularité dans le suivi médical et la prise de traitements pour la plupart des habitants, a permis de supprimer les hospitalisations en service d'urgence et les rendez-vous non honorés auprès des praticiens, qui étaient fréquents avant leur entrée au LVG

Les expertises complémentaires des trois opérateurs co-porteurs du projet, et des professionnels de l'équipe du LVG, sont des atouts indéniables, dans la mise en œuvre efficace des missions médico-psycho-sociales, auprès des habitants du Lieu de Vie la Garenne.

Afin de consolider la phase expérimentale de ce dispositif du LVG, l'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre des modalités de pérennisation du projet, en articulation et en lien étroit avec les représentants de la DIHAL, afin de répondre à leurs attendus.

Lien vers la vidéo



<https://www.asld41.com/nos-actualites?wix-vod-video-id=7cd1a43e7e704d76b1c3eff-695cb0175&wix-vod-comp-id=comp-li1uzd3e>



Les dispositifs pour les jeunes majeurs et mères isolées

Le secteur jeunes majeurs - mères isolées, regroupe trois dispositifs financés par le conseil départemental au titre de l'aide sociale l'enfance. Qu'il s'agisse des femmes enceintes/mères isolées avec enfant(s) de moins de trois ans ou encore des jeunes sous contrat jeune majeur, l'ASLD est en mesure de leur proposer un accompagnement social dans le cadre d'une prise en charge hôtelière ou en structure d'hébergement.

AHMI : accompagnement à l'hôtel des mères isolées

Le dispositif AHMI accompagne les femmes prises en charge en hébergement hôtelier par le conseil Départemental du 41 dans le cadre de la Loi Molle, selon les critères cumulatifs suivants :

- ▶ être enceinte (communication du premier examen prénatal)
- ▶ être mère d'au moins un enfant de moins de trois ans
- ▶ être isolée
- ▶ être sans ressources suffisantes (313.97 euros)
- ▶ ne pas relever d'un dispositif de prise en charge relevant des missions de l'état (exemple : demande de droit d'asile, OFII)
- ▶ être dans une situation impliquant un besoin de soutien matériel et psychologique "

Le dispositif propose un accompagnement adapté à chaque femme afin de faciliter son inscription durable sur le territoire. L'équipe assure également une veille à la parentalité et un accompagnement autour de la santé.

Cette année 2023 a été marquée par une stabilisation concernant le nombre de mises à l'abri des mères isolées sur le département avec 40 nouvelles prises en charge et 55 sorties (exactement le même nombre de sorties qu'en 2022). Le dispositif AHMI a accompagné **132 mères isolées et leurs 231 enfants** (contre 135 mères et 228 enfants en 2022).



55 Femmes sorties en 2023 :

tableau des motifs de sortie en 2023

	Personnes déjà hébergées N-1	Nombres de famille sorties d'hôtel
Hébergement	CHTL	6
	CADA	5
	Hébergement DA autre que CADA	6
Logement	Chez des tiers	3
	Logement bail direct	8
	Logement accompagné	1
Autre	Autre	26

Nous notons, par rapport à 2022, une baisse des sorties en logement autonome ou accompagné, dû essentiellement à un allongement notable des délais d'attribution de logements par les bailleurs sociaux.

Pour répondre au mieux aux besoins de ces mères et de leurs enfants, et améliorer la qualité de service, notamment en termes de cohérence, l'accompagnement dispensé par les professionnels de l'AHMI s'est étoffé, à la demande du Conseil Départemental 41. Aussi, l'équipe a pu être dotée d'1 ETP supplémentaire de travailleur social, afin de répondre à l'élargissement des missions.

Au mois de janvier 2023, l'ASLD a répondu à un appel à projet de l'ARS « lutte contre les substances psychoactives et addictions sans substances », pour répondre au problème récurrent de la surexposition aux écrans chez les mères isolées prises en charge dans le cadre de la loi molle, et leurs enfants. En partenariat avec VRS-OPPELIA, ce projet ambitieux, pensé sur deux ans, à raison d'une intervention toutes les semaines est à destination des familles accompagnées dans le cadre de l'AHMI et du CHTL. Afin de mobiliser le maximum de mamans possibles, les interventions ont été pensées comme un temps de formation (auxquelles les mamans sont sensibles). Les participantes se voient ainsi remettre un livret de participation, utiles tout au long de la session et reprenant les grands thèmes abordés, ainsi qu'un « diplôme » en fin de session.



Le taux d'occupation global de **85.44 % en 2023** contre 85.69 % en 2022, est très stable.

CHTL hébergement

Taux d'occupation CHTL hébergement : 86.8 % (contre 81.4% en 2022)

11 femmes et 23 enfants accompagnés en 2023 (13 femmes et 25 enfants en 2022)

CHTL sous location

Taux d'occupation CHTL sous location : 84 % (contre 92.5% en 2022)

7 femmes et 16 enfants accompagnés en 2023 (8 femmes et 15 enfants en 2022)

Perspectives 2024

- **Améliorer la qualité de prise en charge en envisageant la fin de l'hébergement hôtelier au profit d'un accueil en structure.**



Le Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement (CHTL)

Le CHTL propose une prise en charge en hébergement en cohabitation ou en sous location à bail glissant aux mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans et rencontrant des difficultés de parentalité. Le service dispense un accompagnement global et personnalisé pour répondre aux besoins singuliers de la famille avec une attention particulière au soutien à la parentalité.

Les freins à la sortie sur 2023 :

- Des tensions concernant le domaine de la location immobilière. Les délais pour que les mamans puissent accéder à un logement s'allongent de mois en mois.
- Une réorientation en CADA infructueuse : une dame s'est maintenue en place indue sur l'hébergement durant 8 mois (fin de prise en charge aux 3 ans du dernier enfant) faute de réorientation en CADA.

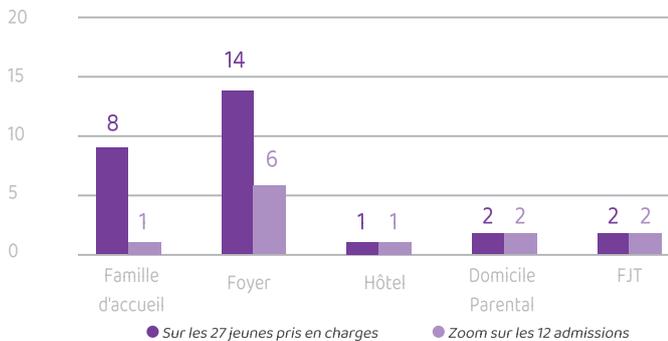
Entrées sur le dispositif	5
Sorties	5
1 en logement autonome 1 en bail direct avec mesure d'ADV L 1 en logement accompagné 1 départ volontaire sur un autre département 1 en place indue	

✓ La poursuite de l'extension du service

Avec la captation de 2 logements, le service a pu ouvrir de 4 nouvelles places dans l'année (2 en janvier et 2 en septembre)

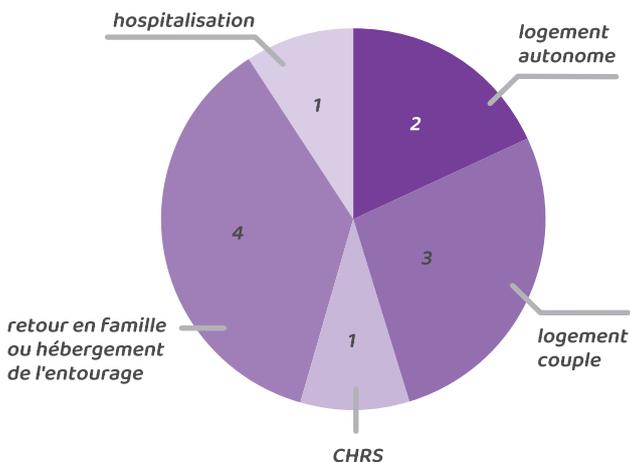
✓ Une diversité plus importante des parcours antérieurs des jeunes avant l'admission à la MRJ

Lieux d'accueil avant MRJ



✓ Des modalités de sorties variées

11 sorties en 2023



Les temps forts de l'année

✓ En Juin : participation de la MRJ à la Journée Régionale de lutte contre les sorties sèches de l'ASE (avancées concrètes, freins et perspectives).

Cette journée, organisée par l'URIOPSS et la FAS était l'aboutissement d'un groupe de travail de la stratégie pauvreté. La MRJ a participé à cette journée à 2 titres :

- Pour une présentation du service en lien avec la thématique du logement

- Pour donner la parole aux personnes concernées 6 jeunes se sont mobilisés sur la préparation de cette journée et ont souhaité témoigner sur 3 axes de réflexion de leur parcours ASE : **le changement, le choix et la figure d'attachement.**

5 jeunes ont participé à cette journée soit dans le public soit en tant qu'intervenants.

3 ont accepté de témoigner ensemble sur le temps donné aux personnes concernées et 1 jeune a eu l'honneur de témoigner pour l'ouverture des travaux

Lors de cette journée, des alertes ont été lancées telles que les arrêts de financements de soins pour les jeunes majeurs, le manque de logement sur le territoire, les difficultés de relais psy, le besoin de stabilité pour les jeunes de l'ASE. Toutes ces alertes ne pourront pas trouver de solutions immédiates mais certaines ont été relayées et semblent avoir été entendues...



✓ En novembre : journée portes ouvertes du service

Une journée entière pour présenter aux salariés de l'ASLD et aux partenaires extérieurs les locaux et le fonctionnement du service.

Au programme de la journée : accueil café, vidéo de présentation, visite guidée de la rue du Bourg St Jean et escales sur plusieurs logements avec jeu de questions/réponses animé par les jeunes, diaporama et nombreux échanges sur la vie du service.



Perspectives 2024

- L'extension de la MRJ, validée par le Conseil Départemental, doit se finaliser en 2024 avec l'ouverture de la 23^e place (studio)
- La réactualisation du projet d'établissement avec la mobilisation de tous les acteurs et l'évaluation réglementaire sur la base du référentiel de l'HAS

L'Hébergement des demandeurs d'asile et des BPI

L'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile (HUDA)

L'HUDA a une capacité d'accueil de 150 places pour des demandeurs d'asile orientés par l'OFII.

Ses missions sont :

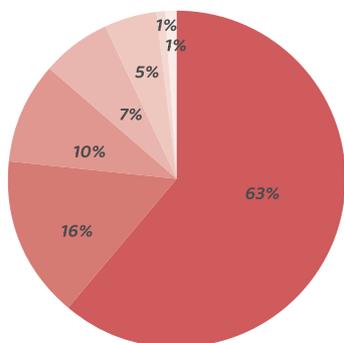
- ▶ l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- ▶ l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- ▶ l'accompagnement sanitaire et social ;
- ▶ le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- ▶ l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Les personnes accueillies en 2023

L'HUDA a accueilli 127 ménages, soit 223 personnes dont 71 enfants.

Typologie des ménages

- Personne isolée
- Ménage 2 pers.
- Ménage 3 pers.
- Ménage 4 pers.
- Ménage 5 pers.
- Ménage 6 pers.
- Ménage 7 pers.



63% des personnes accueillies en 2023 sont des personnes isolées.

La durée moyenne de séjour est de 754 jours, avec une durée minimum de 86 jours et maximum de 1238 jours.

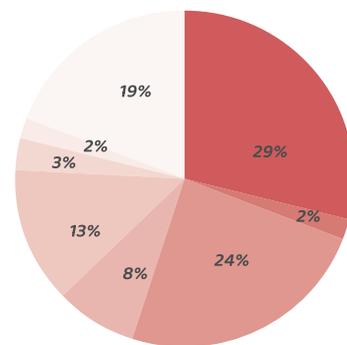
Le taux d'occupation pour 2023 est de 99%.

Les sorties

45 ménages, soit 72 personnes sont sortis de l'HUDA en 2023 :

sorties HUDA 2023

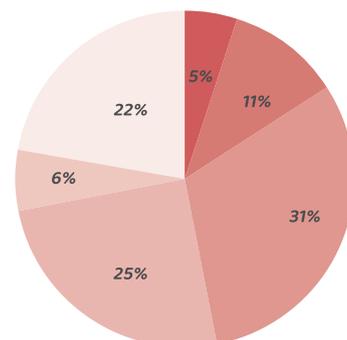
- logement social (17)
- colocation (1)
- CPH (14)
- CHRS (5)
- CADA (8)
- transfert Dublin (2)
- abandon (1)
- inconnu (11)



62% des sorties concernent des BPI ou parents de BPI.

statut des personnes sorties en 2023

- Dublin
- DA
- protection subsidiaire
- réfugié
- parents BPI
- deboute



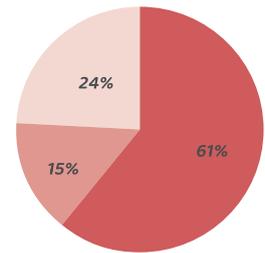
Les places indues

Au 31/12/23, plus d'un tiers des personnes présentes à l'HUDA est en place indue, dont 24% de BPI.

Cela s'explique par le manque de logements de grande taille et de logements de petite taille ou studio. Certaines familles déboutées de la demande d'asile se maintiennent faute de solution.

places indues au 31/12/23

- place HUDA
- indue DEBOUTE
- indue BPI



EN 2023 À L'HUDA ...

Inauguration de la fresque de l'Oasis

Le 27 octobre 2023, l'HUDA a invité les collègues de l'ASLD et les partenaires pour une journée d'inauguration de la fresque réalisée sur le mur extérieur de l'Oasis par les résidents avec Manuel, un artiste blaisois. Cette journée était également l'occasion de rappeler l'importance du lieu de l'Oasis, dans lequel se déroulent de nombreuses activités. L'équipe fait en sorte que les résidents investissent vraiment ce lieu en co animant une permanence avec un groupe de résidents une fois par semaine.



Début d'un projet radio

L'HUDA a accueilli en 2023, un journaliste radio haïtien. Celui-ci a contribué à la mise en place d'un partenariat avec Studio ZEF, radio locale blaisoise. Les résidents de l'HUDA ont d'abord pu visiter les locaux de Studio ZEF et commencer à s'exercer à la prise de parole et l'interview dans le but de monter une émission de radio mensuelle et de participer à des podcasts en se racontant pour témoigner de leur vie d'exilé.



Studio ZEF

Les faits marquants de l'année 2023

Les dates clés



► Ouverture de l'épicerie en mai 2023



► Arrivée d'un nouveau bénévole au 1^{er} trimestre 2023 pour donner des cours de FLE le jeudi après-midi en plus d'une bénévole le mardi après-midi. Ce sont deux bénévoles de l'association Divers'Tisseurs.



► Visite de la CNDA pour l'équipe du CAES, du CHU et de l'HUDA en avril 2023

► Accueil de 3 stagiaires dont une qui a effectué une sortie de découvertes de la ville de Blois en finissant par la visite du château de Blois via des places Culture du cœur.



► Des sorties et des activités diverses : Sportives : Depuis septembre 2023, participation à des activités avec l'UFOLEP avec la personne en service civique de l'HUDA et Morgan, apprenti moniteur éducateur au CAES mais aussi des rencontres de football avec l'HUDA à Mont-Près-Chambord :



► Au Parc des Mées pendant l'été 2023



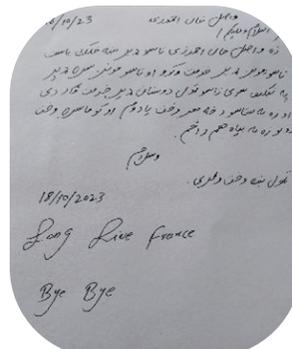
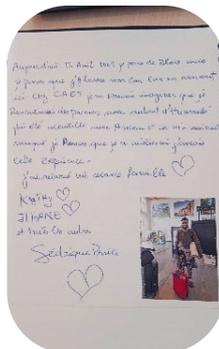
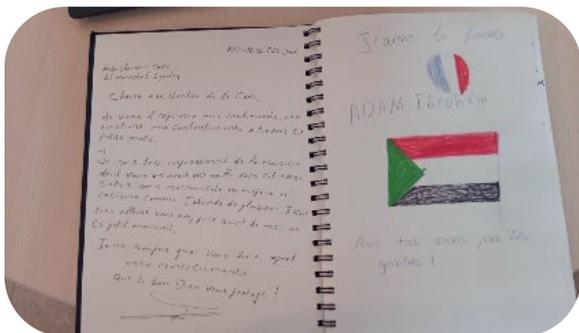
► Des activités animées par l'infirmière durant le premier trimestre 2023:

Relaxation, santé, sexualité

Cet atelier est proposé aux personnes en procédure Dublin afin qu'elles comprennent les enjeux, les délais et les conséquences de cette procédure. Les ateliers sont organisés en fonction des personnes présentes à un instant T au CAES et regroupent des personnes qui parlent la même langue pour plus de facilité d'explications lors de l'atelier.



Il faut souligner la participation de 3 salariés du CAES au défi inter-entreprise.



Le 4^{ème} Bye Bye book est presque terminé en cette fin d'année 2023. Il a pour but que les personnes en partance vers de nouveaux horizons puissent laisser un petit témoignage de leur passage à travers un mot, un texte ou encore un dessin. C'est devenu un rituel et une marque de satisfaction du passage des personnes au CAES de Blois.

Perspectives 2024

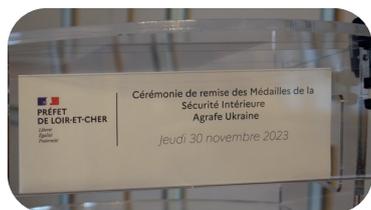
- ▶ Amélioration de la prise en charge sanitaire avec un travail autour d'une augmentation des différents rendez-vous de diagnostics (CES, CLAT, CEGIDD, PASS)
- ▶ Mise en place d'activités au sein du CAES mais aussi vers l'extérieur pour permettre un accompagnement vers une meilleure prise en considération, un apaisement des personnes et un début d'intégration dans le système français.

L'Accueil des personnes déplacées d'Ukraine

L'Accueil des personnes déplacées d'Ukraine s'est matérialisé par :

- ▶ L'Hébergement au Foyer Mosnier de Blois et au sein de familles françaises en diffus
- ▶ L'Accompagnement global par des travailleurs sociaux et une conseillère en insertion professionnelle
- ▶ L'Orientement vers les dispositifs de droits communs

Le Directeur de Pôle, Dimitri CHEVEREAU, qui a piloté ce dispositif s'est vu remettre les insignes de la sécurité intérieure, agrafe Ukraine en Novembre 2023. Cette distinction vient reconnaître un engagement professionnel sans faille pour organiser en quelques semaines l'accueil de ces personnes dans de bonnes conditions. Il a désormais quitté l'ASLD pour rejoindre une autre Association dans le Nord de la France. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite !



L'accompagnement

75 Ukrainiens (51 adultes et 24 enfants) ont été accompagnés au foyer Mosnier en 2023

Une équipe constituée de travailleurs sociaux et d'une conseillère emploi a permis d'accompagner une partie de ces ukrainiens vers l'emploi et le logement.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2023 date de la fermeture du foyer Mosnier :

- ▶ 20 ukrainiens sont sortis en logement avec un emploi
- ▶ 3 CDI
- ▶ 6 CDD +6mois
- ▶ 1 CDD -6mois

Les Ukrainiens francophones ont trouvé rapidement en emploi après leurs installations au foyer Mosnier et l'attribution de logements a suivi.

Pour les autres Ukrainiens volontaires, le parcours a démarré par de la formation linguistique à compter de septembre suivi de recherche active en emploi puis l'installation en logement autonome à compter de mai.

Nous avons organisé avec les organismes de formation divers sessions de FLE avec ASSOFAFAC, VIA FORMATION, GRETA, AFPA, ALIRE et également une session de formation socio linguistique avec VILTAIS.



Un certain nombre d'Ukrainien ont souhaité retrouver des conditions de travail similaires à celles acquises en Ukraine en termes de statut (profession identique à celle exercée en Ukraine), salaire (ne pas travailler à hauteur du SMIC) et horaires de bureau. La conseillère emploi a accompagné vers des renoncements nécessaires afin d'obtenir un contrat de travail. Seul un Ukrainien embauché au Conseil départemental a pu exercer sa profession d'architecte.

De nombreux employeurs se sont mobilisés : Auchan/KFC/Burger King/Fleur de Loire/ Différents hôtels.

Mais aussi des structures de l'Insertion par l'Activité Economique est notamment la Régie de Quartier de Blois, les chantiers de l'ASLD et les Jardins de Cocagne.

Les formations linguistiques ont permis à un grand nombre d'entre eux d'améliorer leur niveau de français. Cependant, ils ne sont que peu à avoir pu obtenir un niveau B1 ou plus. En général, ces formations leur ont permis d'atteindre le niveau A1 voire A2.

Nombre de sortie en hébergement/logement

- ▶ 42 Ukrainiens sortis en logement autonome soit 15 logements
 - 19 personnes en logement direct
 - 17 personnes en logement accompagné
 - 4 personnes en CHRS
 - 1 personne EHPAD
 - personne en hébergement à l'hôtel

Nombre de sortie vers un autre département, autre pays ou retour Ukraine

- ▶ 33 ukrainiens sortis du dispositif pour une autre destination
 - 1 sont repartis en Ukraine soit 10 compositions
 - 8 sont partis sans signaler la destination de leur départ
 - 5 sont parties dans un autre pays soit 2 compositions
 - 9 sont parties dans un autre département soit 5 compositions

Malgré l'accompagnement proposé, du Job dating de novembre 2023 organisé par la DDETS PP, certains ménages ont refusé d'être accompagnés.

La mission s'est achevée fin 2023.

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Le Centre Provisoire d'Hébergement de l'ASLD a pour principales missions l'insertion socio-professionnelle et l'accès au logement des personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale. Ce service propose un accompagnement global et individualisé adapté aux besoins et aux projets des personnes accueillies avec comme objectif leur intégration sur le territoire et leur autonomisation au quotidien.

Les chiffres clés :

55 ménages accompagnés soit : 87 personnes représentant 9 familles et 46 jeunes de moins de 25 ans.

- ▶ 24 entrées réalisées en 2023 : 1 famille de 4 personnes, 1 femme enceinte et 19 jeunes de - de 25 ans.
- ▶ 30 sorties réalisées en 2023 : 3 familles soit 14 personnes et 16 jeunes de- 25 ans.

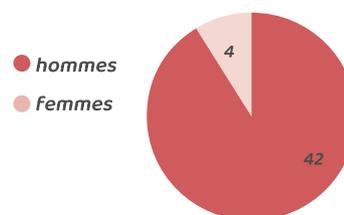
Solution au moment de la sortie du CPH	
logement durable (logement parc public ou privé)	66 %
hébergement « provisoire » de type foyer : FJT , résidence hébergement-formation du programme « HOPE »	14 %
solutions individuelles de type hébergement amical/familial, exclusion	20 %

CPH Sous -location

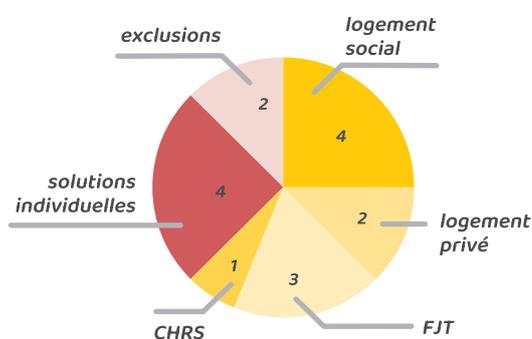
- 9 ménages accompagnés
- 11 adultes et 30 enfants
- 77 % des familles accompagnées ont obtenu un logement en sous location définitive

CPH – Hébergement

- 46 personnes accompagnées en 2023



16 sorties en 2023



●●●● 10 sorties en logement durable ●● 6 autres sorties

62% des jeunes sortis du CPH en 2023 ont accédé à un logement social, privé ou provisoire.

Durée moyenne de prise en charge :

- CPH hébergement (-25 ans) : 12 mois
- CPH sous location (familles) : 23 mois

La durée de prise en charge des familles a augmenté en 2023 du fait de trois facteurs majeurs :

- ▶ Des compositions familiales importantes avec des problématiques très diverses, qui demandent un accompagnement complexe et de proximité.
- ▶ Des démarches administratives qui se complexifient avec pour conséquence des temporalités d'accès aux droits communs qui augmentent.
- ▶ La pénurie de logement social sur le territoire qui génère des délais d'attente importants, souvent de plusieurs mois, pour accéder à un logement (notamment pour les petits logements ou les très grands)

Fin 2023, une cellule de relogement des réfugiés a été réactivée. Cette cellule, qui réunit les différents acteurs dont les bailleurs, est un véritable levier pour faciliter la fluidité des dispositifs du dn@.

La santé psychique un préalable à l'insertion

L'accompagnement vers le soin psychique est souvent au cœur des accompagnements. Les résidents peuvent présenter des symptômes de stress post traumatique qui sont de réels freins à leur insertion sociale et professionnelle.

L'équipe du CPH a pu bénéficier cette année d'une formation de 3 jours organisée avec le centre PRIMO pour aborder les thématiques « Exil et traumatisme » et « Traumatisme et famille ». Ce temps de formation a consolidé les connaissances de l'équipe et a donné des facteurs de compréhension et d'analyse pour certaines situations.



L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION: un enjeu majeur

Cette année 2023 a été marquée par une augmentation de l'accès.

- ▶ À l'emploi notamment en chantier d'insertion,
- ▶ Aux dispositifs d'aides (Contrat d'Engagement Jeune par la Mission Locale)
- ▶ Aux formations rémunérées (formation FLE, Ecole de la 2^{ème} chance...)

Nous observons que les jeunes en situation d'emploi progressent plus rapidement en français ce qui favorise leur confiance en eux et leur dynamique. Les revenus issus de l'activité professionnelle permettent aux résidents d'être davantage autonomes et d'envisager une sortie du CPH. Néanmoins, les contrats type CDDI restent précaires et ne sont pas toujours l'accès à un logement autonome.



La poursuite des COPIL CPH

En septembre 2023, une journée a été organisée au CPH de l'ASLD avec les DEETS-PP, l'OFII et les différents CPH de la région centre. Ce temps d'échange a permis aux professionnels de se rencontrer afin d'échanger sur leurs missions, leurs accompagnements, les difficultés rencontrées mais aussi les différents outils et partenaires qui existent dans chaque département.

Les groupes de travail autour de l'accès au soin et à la santé et l'accès à la formation et à l'emploi se sont poursuivis.

Activités et sorties support de socialisation et d'autonomie

Durant l'année 2023, des actions collectives ont été menées autour de la parentalité. Afin de poursuivre ce travail, il a été convenu avec les familles de faire une grande sortie pendant les vacances d'été à la cité des sciences.



Sortie à la Cité des sciences

Nous avons donc proposé plusieurs sorties aux familles et jeunes isolés (Chambord, match de basket, spectacles...) et participé aux activités proposées par les différents centres sociaux blaisois (Exposition photo en Afghanistan, festival des Lyres d'hiver...) afin de faire découvrir aux personnes accueillies les différentes sorties existantes sur le territoire.



En mai 2023, une rencontre a été organisée par les professionnels de réfugiés.info pour expliquer l'application. L'après-midi a été organisé autour de tables rondes pour réfléchir à d'éventuelles modifications ou évolutions de cette application. Le service a été représenté par 2 travailleurs sociaux et 3 jeunes.

Des traducteurs étaient présents, ce qui a permis à chaque personne de participer.

Interview réfugiés.info

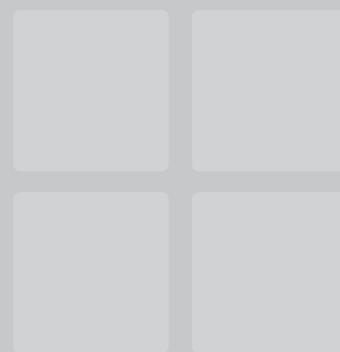


Glossaire

AAH	<i>Allocation aux Adultes Handicapés</i>
AAP	<i>Appel à Projet</i>
AMI	<i>Appel à Manifestation d'Intérêt</i>
ADIL	<i>Agence Départementale d'Information sur le Logement</i>
AHI	<i>Accueil Hébergement Insertion</i>
AHMI	<i>Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées</i>
ALT	<i>Aide au Logement Temporaire</i>
APL	<i>Aide Personnalisée au Logement</i>
ARS	<i>Agence Régionale de Santé</i>
ASE	<i>Aide Sociale à l'Enfance</i>
ASLD	<i>Accueil Soutien et Lutte contre les Détresses</i>
AVDL	<i>Accompagnement Vers et Dans le Logement</i>
BOP	<i>Budget Opérationnel de Programme</i>
BPI	<i>Bénéficiaire d'une Protection Internationale</i>
CADA	<i>Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile</i>
CAES	<i>Centre d'Accueil et d'Examen des Situations</i>
CAF	<i>Caisse d'Allocations Familiales</i>
CCAS	<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>
CDDI	<i>Contrat à Durée Déterminée d'Insertion</i>
CHB	<i>Centre Hospitalier de Blois</i>
CHRS	<i>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale</i>
CHU	<i>Centre d'Hébergement d'Urgence</i>
CHTL	<i>Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement</i>
CIAS	<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>
CMP	<i>Centre Médico Psychologique</i>
CTS	<i>Conseil Territorial de Santé</i>
CORAHLI	<i>Commission d'Orientation pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement d'Insertion</i>
CPH	<i>Centre provisoire d'hébergement</i>
CPOM	<i>Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens</i>
CSAPA	<i>Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie</i>
DALO	<i>Droit au logement opposable</i>
DDETS PP	<i>Direction départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations</i>
DIHAL	<i>Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement</i>
DNA	<i>Dispositif National d'Accueil</i>

EMPP	<i>Equipe Mobile Psychiatrie Précarité</i>
EMSP	<i>Equipe Mobile Santé Précarité</i>
ENC	<i>Etude Nationale des Coûts</i>
FAS	<i>Fédération des acteurs de la solidarité</i>
FJT	<i>Foyer de jeunes travailleurs</i>
FSL	<i>Fonds de solidarité pour le logement</i>
GHT	<i>Groupement Hospitalier de Territoire</i>
HUDA	<i>Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile</i>
IAE	<i>Insertion par l'Activité Economique</i>
IML	<i>Intermédiation Locative</i>
LHSS	<i>Lit Halte Soins Santé</i>
LVG	<i>Lieu de vie la Garenne</i>
MDCS	<i>Maison Départementale de la Cohésion Sociale</i>
MOLLE	<i>Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)</i>
MRJ	<i>Maison Relais Jeunes</i>
OETH	<i>Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés</i>
OFII	<i>Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</i>
ONS	<i>Osons Nous Soigner</i>
OPCO	<i>Opérateur de Compétences</i>
PDALHPD	<i>Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées</i>
PMSMP	<i>Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel</i>
RSA	<i>Revenu de solidarité active</i>
SIAO	<i>Service intégré d'accueil et d'orientation</i>
SOLIHA	<i>Solidaires pour l'Habitat</i>
SPADA	<i>Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile</i>
SPIP	<i>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</i>
UDAF	<i>Union Départemental des Associations Familiales</i>

asld41.com



Accueillir - Abriter - Accompagner

02 54 46 59 46
contact@asld41.com
12 Place Jean Jaurès - 41000 Blois

asld41.com